



Port autonome de Namur

Rapport annuel **2022**

Le mot du Président

L'année 2022 a été marquée par un fleuve plus tranquille que l'année précédente, qui restera dans les mémoires en raison des inondations ayant un impact significatif sur les activités touristiques du Port Autonome de Namur (PAN). Cette année a en ce sens été témoin d'un geste de solidarité plus qu'apprécié de la part de l'artiste Christophe de Fierlant et de plusieurs de ses amis artistes, qui ont organisé une exposition intitulée "L'art au fil de l'eau" à la capitainerie du Port Henri Hallet à Jambes pour soutenir les sinistrés.

Après deux années successives de crises, le PAN a pu retrouver une activité plus "normale". Le Port Autonome de Namur a clôturé l'année 2022 avec un trafic légèrement inférieur à celui de l'année précédente (-1,2 %), représentant 4.260.739 tonnes de marchandises ayant transité par la voie d'eau, ce qui équivaut à plus de 106.520 camions de 40 tonnes de matériaux, plus de 2.100 bateaux de 2.000 tonnes ou plus de 3.300 bateaux de 1.300 tonnes. Cette diminution est partiellement imputée au chômage de la Meuse ayant eu lieu en septembre - octobre. Ces chiffres « de reprise » sont toutefois encourageants, surtout compte tenu du contexte que nous avons traversé, et s'inscrivent dans l'objectif majeur de rejoindre les ambitions de la Wallonie d'ici à 2050.

Dans cette optique, il est essentiel de souligner les investissements importants consentis par la Région en faveur du développement du transport fluvial, notamment l'amélioration des infrastructures de transport sur les voies navigables intérieures.

En outre, le PAN a joué un rôle de premier plan (avec un succès notable communiqué en 2023) en portant un portefeuille de projets dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), l'un des principaux fonds de soutien au développement économique au sein de l'Union européenne. Ces projets, introduits en collaboration avec la Ville d'Andenne, le BEP et Spaque, se concentrent principalement sur la zone portuaire de Sclaigneaux. Les interventions cofinancées par le FEDER contribueront à financer des projets essentiels pour le développement des activités du PAN, apportant ainsi une modeste contribution à la revitalisation économique et territoriale de la région.

En 2022, nous avons également renforcé les liens entre les ports wallons en profitant du projet de renouvellement du contrat de gestion qui lie les ports au Gouvernement wallon. Cette opportunité nous a permis de créer une dynamique collective de concertation. Notre objectif étant de travailler ensemble pour définir nos priorités et nos enjeux (également ceux qui sont propres à nos bassins respectifs), tout en sensibilisant le Gouvernement à une question essentielle issue de nos collaborations structurelles, à savoir les "aides d'État".

Il est bien connu que le transport fluvial présente de nombreux avantages, tels qu'une empreinte carbone réduite par rapport à d'autres modes de transport, une capacité de transport importante, une réduction des embouteillages routiers et une diminution des coûts. Son développement continu peut contribuer de manière significative à une logistique de transport plus durable et efficace. C'est précisément ce que nous nous efforçons d'expliquer et de promouvoir au quotidien, comme lors de rencontres telles que le petit déjeuner fluvial du 12 mai 2022 dans la zone de Créalys, où nous avons présenté les avantages de l'utilisation de la voie d'eau et l'accompagnement offert par les acteurs publics pour répondre aux besoins de chaque entreprise.

En tant que Président, je tiens à confirmer mon engagement actif en faveur du développement du transport fluvial, qui constitue un vecteur d'attractivité économique et touristique tout en représentant un véritable levier de transition écologique. C'est en collaboration avec l'ensemble de l'équipe du PAN, que je tiens à remercier pour son travail, parfois accompli dans des contextes difficiles et des délais serrés, ainsi qu'avec la participation des autres ports wallons et le soutien de la Wallonie que nous relèverons ce défi.

Fabian MARTIN, Président du PAN



Table des matières

Le mot du Président	1
Table des matières	3
1 Le Port autonome de Namur	6
1.1 Les missions du PAN et le Contrat de Gestion.....	6
1.1.1 Les missions du PAN.....	6
1.1.2 Le Contrat de Gestion.....	6
1.2 Organisation du PAN.....	7
1.2.1 Le Conseil d'Administration	8
1.2.2 Le Bureau Exécutif.....	10
1.2.3 Le Comité d'Audit.....	11
1.2.4 Le Service de Gestion	12
1.3 Les mesures de contrôle	14
1.3.1 La séparation des fonctions	14
1.3.2 Le Réviseur d'entreprises	15
1.3.3 La Cour des comptes	15
1.3.4 Le SPF-Finances	15
1.3.5 Les Rapports financiers envoyés au Ministre de tutelle	15
1.4 La salle des cartes	16
1.4.1 La Sambre, de MOIGNELÉE à AUVELAIS.....	16
1.4.2 La Sambre, de MOUSTIER à FRANIÈRE.....	19
1.4.3 La Sambre, de FLORIFFOUX au CONFLUENT avec la Meuse	20
1.4.4 La Meuse, de HEER-AGIMONT au PORT DE PLAISANCE DE JAMBES	22
La Meuse, de JAMBES-ENHAIVE à ANDENNE	25
1.5 Les conditions d'installation et de tarification	31
2 Le bilan des activités 2021	32
2.1 Le tonnage transporté par voie d'eau	32
2.1.1 Au sein du territoire wallon	32
2.1.2 Au sein de la province de Namur	33
2.1.3 Au sein du Port autonome de Namur	36
2.2 L'occupation des sites.....	38
2.3 Les activités développées	39

2.4	Le tourisme fluvial.....	40
2.4.1	Le Port de plaisance Henri Hallet à Jambes	41
2.4.2	Le Port de plaisance d'Amée.....	41
2.4.3	Le Port de plaisance de Lives-sur-Meuse.....	42
2.4.4	Activité 2022.....	43
3	La stratégie.....	45
3.1	La raréfaction des terrains disponibles.....	45
3.2	La courbe d'évolution du trafic à la voie d'eau	46
3.3	Actions et projets mis en place.....	47
3.3.1	Projet « Petits déjeuners du transport fluvial »	47
3.3.2	Projet « communication et accueil de transport exceptionnel »	48
3.3.3	Projet « Navigation à petit gabarit »	49
3.4	L'apport du PAN aux questions climatiques, environnementales et à la gestion des sols	50
4	Le bilan financier	51
4.1	Bilan	51
4.1.1	Actif	51
4.1.2	Passif.....	51
4.2	Compte de résultats.....	52
4.3	Affectations et prélèvements	53
4.4	Rapport de rémunération	53
5	Les travaux d'infrastructure.....	57
5.1	Travaux subsidiés par le SPW	57
5.2	Travaux non subsidiés.....	58
6	Environnement	59
7	Focus on ... les bateliers.....	60



1 Le Port autonome de Namur

Le Port autonome de Namur (PAN) fut créé par la loi du 20 juin 1978. Le PAN est une Unité d'Administration publique ayant la forme d'une association de services publics regroupant la Région wallonne, la Province de Namur, la Ville de Namur, la Ville d'Andenne, la Commune de Floreffe, la commune de Sambreville et l'intercommunal BEP expansion économique.

1.1 Les missions du PAN et le Contrat de Gestion

1.1.1 Les missions du PAN

Le PAN a pour missions l'aménagement et l'équipement des zones portuaires et des zones industrielles afin de les mettre à disposition des utilisateurs de la voie navigable ou d'autres candidats investisseurs. Dans ce but, le PAN peut accorder des concessions de longue durée et des autorisations d'occupation à titre précaire. Une redevance est calculée en fonction de la superficie du site, de son équipement, de la longueur de son quai et de l'exploitation de ceux-ci.

Les zones gérées par le PAN (terrains, quais, murs de quai et bâtiments) se situent en Province de Namur, le long des voies navigables que sont la Meuse et la Sambre. Ce domaine s'étend sur près de 160 hectares principalement en "zone industrielle" au plan de secteur. Ces zones sont soit propriété du PAN, soit propriété de la Région remises en gestion au PAN pour qu'il y développe ses missions.

Les missions que mène le PAN sont précisées dans le Contrat de Gestion et sont détaillées en 4 rubriques :

- Missions de développement économique et territorial
- Missions de mobilité et de développement multimodal
- Missions d'entreprise régionale performante
- Missions de développement du tourisme fluvial

1.1.2 Le Contrat de Gestion

Le Contrat de Gestion, passé entre le Gouvernement wallon et le PAN, est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 5 années. A son terme, le Gouvernement wallon a décidé de le prolonger afin d'en permettre une révision en profondeur. Celle-ci est en cours, en collaboration avec le cabinet du Ministre de tutelle, le SPW, les autres ports autonomes wallons et avec l'aide d'un cabinet externe.

Ce contrat détermine les droits et obligations des parties, ainsi que les règles et les modalités selon lesquelles le PAN exécute les missions qui lui sont confiées.

Plus précisément, le présent Contrat définit :

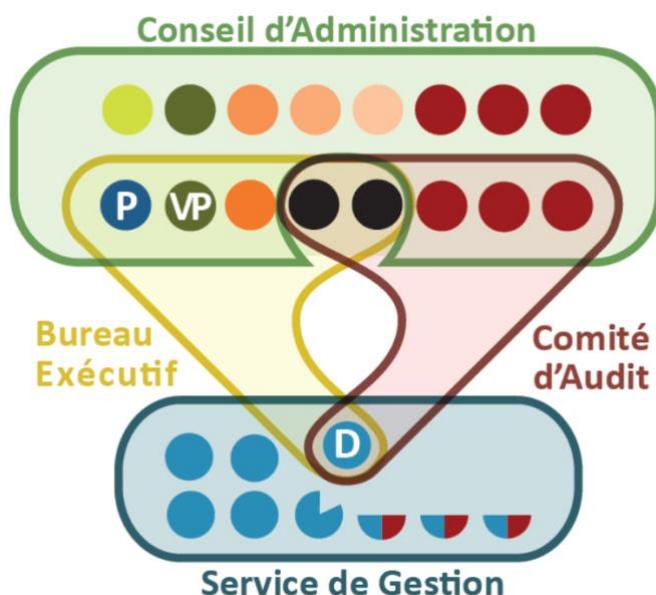
- les rôles du PAN et les activités qu'il doit assumer pour exécuter ses missions ;
- le mécanisme et les modalités de financement de ces activités ;
- les services offerts par le SPW MI pour l'aboutissement de ces missions ;
- la communication et l'évaluation des actions menées ;
- les modalités de mise en œuvre et de suivi du contrat de gestion ;
- les modalités de modifications et de fin du contrat ;
- les indicateurs de suivi, de résultats et de performance des activités du PAN ;

- la mise en place d'une plate-forme des Ports wallons pour créer des synergies à l'échelle wallonne en vue du développement du trafic fluvial.

Les missions du PAN sont plus précisément reprises au Titre II et à l'article 6, sa mission principale étant le développement des activités économiques liées à la voie d'eau.

L'application du Contrat de Gestion a initié la création de la plate-forme des Ports wallons, ayant pour mission de définir des synergies stratégiques à l'échelle de la Wallonie et d'initier les collaborations souhaitables pour développer le transport fluvial.

1.2 Organisation du PAN



Le Port autonome de Namur est organisé autour de quatre éléments structurels :

1. Le Conseil d'Administration

Il assume la responsabilité de la gestion globale du PAN et assure les prises de décisions majeures.

2. Le Bureau Exécutif

Il s'agit de l'organe restreint de gestion qui permet une prise de décision plus dynamique pour des matières déléguées par le Conseil d'Administration.

3. Le Comité d'Audit

Il assure un contrôle sur les opérations comptables et les aspects financiers en général.

4. Le Service de Gestion

Il assure la gestion journalière du PAN, propose des actions dans la lignée des missions du Contrat de Gestion, applique les décisions et mène les missions décidées par le Conseil d'Administration, le Bureau Exécutif et le Comité d'Audit.

Ces quatre éléments sont décrits ci-après.

1.2.1 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assure la gestion globale du PAN. Son rôle est de nature décisionnelle.

Il est habilité à prendre toutes les décisions en matière :

- de stratégie de développement du PAN ;
- d'investissements en infrastructures ou en acquisition de matériel, ainsi que l'approbation des marchés publics y relatifs ;
- de marchés de services (ex. réviseur, secrétariat social, gestion des ports de plaisance) ;
- d'attribution des concessions et de leur suivi ;
- de maintenance et d'exploitation du PAN.



Le Conseil d'Administration est constitué de 14 membres (maximum autorisé : 15 membres) qui sont accompagnés par deux commissaires désignés par le Gouvernement wallon afin d'en assurer le contrôle. Ces derniers veillent en effet au bon respect de l'exécution des lois, des décrets et des règlements. Ils disposent d'un droit de veto à l'encontre des décisions prises par le Conseil d'Administration lorsque celles-ci contreviennent au cadre légal et réglementaire.

Chaque membre du Conseil d'Administration a un membre suppléant soit donc un total de 28 personnes.

Le Directeur du PAN y est présent en tant qu'invité.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum 6 fois et au maximum 12 fois par année.

En 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni à 8 reprises. Il s'est également réuni 2 fois supplémentaires de manière exceptionnelle afin de travailler sur le Contrat de Gestion.

Composition du Conseil d'Administration en 2022 :

PRESIDENT

Monsieur Fabian MARTIN
Représentant du Gouvernement Wallon
Durée du mandat : 2019-2024

SUPLÉANT DU PRESIDENT

Monsieur Paul WATTECAMPS

VICE-PRESIDENT

Monsieur Marc BRUYR
Représentant le BEP Expansion Economique
Durée du mandat : 2018-2024

SUPLÉANTE DU VICE-PRESIDENT

Madame Anne ROMAINVILLE

ADMINISTRATEURS EFFECTIFS

Région wallonne *Durée du mandat : 2019-2024*

Madame Fabienne BALFROID
Madame Jessica NELIS
Monsieur Pascal DE PAUW
Monsieur Frédéric FADEUR
Madame Charlotte MOUGET
Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN

ADMNISTRATEURS SUPPLEANTS

Monsieur Dimitri DELECAUT
Madame Catherine CATOUL
Madame Delphine MONNOYER
Monsieur Vincent SAMPAOLI
Madame Jessica LOSON
Madame Véronique HANCE

Province de Namur *Durée du mandat : 2018-2024*

Monsieur Xavier GERARD

Monsieur Bernard GUILLITTE

BEP Expansion Economique *Durée du mandat : 2018-2024*

Monsieur Yves EECKOUT

Monsieur Fabien DETHIER

Ville de Namur *Durée du mandat : 2018-2024*

Monsieur Tanguy AUSPERT

Monsieur Philippe NOEL

Ville d'Andenne *Durée du mandat : 2018-2024*

Monsieur Claude EERDEKENS

Monsieur Guy HAVELANGE

Commune de Floreffe *Durée du mandat : 2018-2024*

Monsieur Benoit BOCA

Madame Magali DEPROOST

Commune de Sambreville *Durée du mandat : 2018-2024*

Madame Lucy GREGOIRE

Madame Amélie QUEVRIN

COMMISSAIRES du GOUVERNEMENT WALLON

Monsieur Claude BROUIR (désignation du 20 février 2020)
Monsieur Simon LACROIX (désignation le 1^{er} avril 2021)

Répartition des genres des membres des 28 administrateurs publics de l'organe de gestion

La distribution par genre des membres du Conseil d'Administration est de 11 femmes et de 17 hommes. Les chiffres indiqués reprennent les Administrateurs effectifs et suppléants. Les Administrateurs étant nommés par la Région Wallonne, la Province de Namur, le BEP et les Villes et Communes, le PAN n'a aucune influence sur leur désignation ni, donc, sur la répartition des genres.

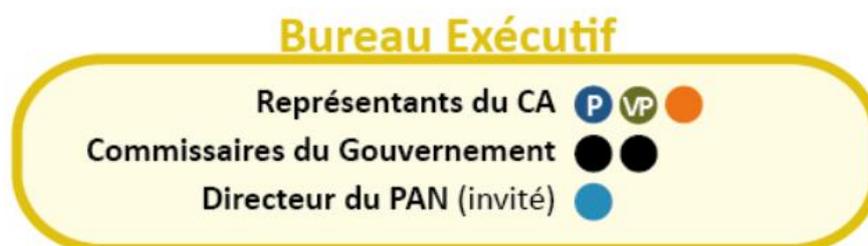
1.2.2 Le Bureau Exécutif

Le Bureau Exécutif est l'organe restreint de gestion qui se voit déléguer une partie des pouvoirs du Conseil d'Administration. Il fait rapport de ses décisions au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide des missions déléguées au Bureau Exécutif. Elles sont les suivantes :

- les décisions relatives à la gestion courante du personnel du PAN, notamment le recrutement, la gestion des fautes graves, les démissions, les questions touchant à la rémunération, etc. Et ce dans les limites des inscriptions budgétaires votées par le Conseil d'Administration ;
- l'approbation des dépenses en cas de raison impérieuse, quel que soit le montant ;
- les décisions portant sur des activités de prospection ;
- les décisions relatives à l'approbation des modes de passation, à la fixation des conditions et à l'approbation des marchés publics inférieurs à 60.000 € ;
- les décisions relatives à la désignation d'experts, notamment les consultations d'ordre juridique ;
- les décisions relatives à l'attribution de subsides d'une valeur inférieure ou égale à 5.000 € ;
- la préparation des Conseils d'Administration.

Il est composé du Président, du Vice-Président, d'un administrateur désigné par le Conseil d'Administration et des deux Commissaires du Gouvernement. Le Directeur est invité avec voix consultative.



Le Bureau Exécutif se réunit maximum 18 fois par année.

En 2022, le Bureau Exécutif s'est réuni à 6 reprises.

Composition du Bureau Exécutif en 2022 :

- Monsieur le Président Fabian MARTIN
- Monsieur le Vice-Président Marc BRUYR
- Monsieur l'Administrateur Tanguy AUSPERT
- Monsieur le Commissaire Claude BROUIR
- Monsieur le Commissaire Simon LACROIX

1.2.3 Le Comité d'Audit

Les missions du Comité d'Audit sont celles définies par la loi. Elles sont éventuellement complétées par d'autres missions définies par le Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit est chargé, au minimum, de :

- la communication au Conseil d'Administration des informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels ;
- l'explication de la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le Comité d'Audit a joué dans ce processus ;
- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la présentation des recommandations et/ou des propositions pour en garantir l'intégrité ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que du suivi de l'audit interne et de son efficacité ;
- le suivi du contrôle légal des comptes annuels, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire du Gouvernement.

Le Comité d'Audit fait de plus régulièrement rapport au Conseil d'Administration sur l'exercice de ses missions, au minimum lors de l'établissement des comptes annuels.



Le Comité d'Audit est composé de 3 membres du Conseil d'Administration qui ne sont pas membres du Bureau Exécutif. Au moins un des membres du Comité d'Audit dispose d'une expérience pratique ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit. Ces 3 administrateurs sont désignés par le Conseil d'Administration. Le Directeur est invité avec voix consultative.

Le Comité d'Audit se réunit maximum 3 fois par année.

En 2022, le Comité d'Audit s'est réuni 3 fois.

Composition du Comité d'Audit en 2022 :

- Madame l'Administratrice Charlotte MOUGET, Présidente du Comité d'Audit
- Madame l'Administratrice Jessica NELIS
- Monsieur l'Administrateur Pascal DE PAUW

1.2.4 Le Service de Gestion

Le Service de Gestion assure la gestion journalière du PAN, propose des actions dans la lignée des missions du Contrat de Gestion, applique les décisions et mène les missions décidées par le Conseil d'Administration, le Bureau Exécutif et le Comité d'Audit.

Il se charge, entre autres, de :

- la préparation et de l'exécution des projets d'infrastructures et des projets d'acquisitions immobilières ;
- la demande et du suivi des subsides ;
- la gestion et du suivi des démarches en vue d'accueillir de nouvelles entreprises dans les zones portuaires ;
- la gestion/du suivi des contrats de concession ;
- la maintenance et de l'entretien du domaine portuaire ;
- la soumission au Conseil d'Administration de toutes les propositions en matière d'investissement pour la réalisation de nouvelles infrastructures, pour l'attribution des concessions ou pour la gestion financière et budgétaire et de toutes questions liées à la gestion du domaine portuaire ;
- l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration.



Le personnel qui compose le Service de Gestion est constitué :

- de 3 agents du SPW mis en mission auprès du PAN, à temps partiel, par le Gouvernement wallon ;
- de 6 agents contractuels² recrutés par le PAN sous forme d'un contrat à durée indéterminée.

² : Madame Blandine Lahante a quitté le PAN en mai 2022. Monsieur Jean-Louis Faveaux est arrivé dans l'équipe du PAN en décembre 2022 pour la remplacer.

Les services du PAN sont installés Place Léopold 3 à 5000 Namur

Téléphone : +32 (0) 81 24 09 50
Courriel : info@portnamur.be
Site Internet : www.portnamur.be

Composition du Service de Gestion en 2022 :

DIRECTION

Monsieur Dominique
de PAUL de BARCHIFONTAINE
Agent contractuel
+32 (0) 81 24 09 54
ddepaul@portnamur.be

Définition de la stratégie, des objectifs,
des prévisions et choix des actions à accomplir
Contrôle de leur réalisation et prise d'éventuelles
mesures correctives
Gestion commerciale
Direction de la gestion journalière du PAN
Gestion du personnel

GESTION FINANCIERE ET COMPTABILITE

Monsieur Marc LAMIROY
Agent contractuel
+32 (0) 81 24 09 52
mlamiroy@portnamur.be

Gestion comptable, financière et budgétaire,
Déclarations TVA
Facturations/suivi des paiements
Référént du Réviseur d'entreprise
et de la Cour des Comptes

GESTION DES CONCESSIONS

Madame Ann-Françoise WIAME
Agent contractuel
+32 (0) 81 24 09 51
afwiame@portnamur.be

Accueil et suivi des candidats concessionnaires
Rapport d'activité et Communication
Projets environnementaux
Représentante du PAN à la CCNI, aux CA des
Contrats de rivières « Haute Meuse »
et « Sambre et Affluents »
Conseiller en Prévention PAN/Secouriste

Madame Katty BOURGEOIS
Agent SPW mis à disposition
+32 (0) 81 24 09 56
kbourgeois@portnamur.be

Gestion et organisation administrative
Contrats de concession - suivi
Contrats annexes (hypothécaires, garantie, ...)
Gestion des assurances
Support secrétariat

TRAVAUX ET TECHNIQUE

Monsieur Vincent FELLER
Agent SPW mis à disposition
+32 (0) 81 24 09 55
vfeller@portnamur.be

Responsable des marchés publics
Relations avec SPAQuE
Chantiers d'investissement et d'aménagement
Programmes européens



Monsieur Laurent CALAY
Agent SPW mis à disposition
+32 (0) 81 24 09 55
lcalay@portnamur.be

Responsable des marchés publics
Gestion des chantiers
Gestion des bâtiments et des équipements
liés à la plaisance

Monsieur Jean-Louis FAVEAUX
Agent contractuel
+32 (0) 81 24 09 55
jlfaveaux@portnamur.be

Contrôle et suivi des chantiers
Gestion des fournisseurs
Entretien des bâtiments
Gestion des états des lieux
Marchés Publics

Monsieur Christian VOET
Agent contractuel
+32 (0) 81 24 09 59
cvoet@portnamur.be

Contrôle et suivi des chantiers
Gestion des fournisseurs
Entretien des terrains et bâtiments
Gestion des états des lieux
Contrôle des zones portuaires

SECRETARIAT

Madame Margaux FONTAINE
Agent contractuel
+32 (0) 81 24 09 50
info@portnamur.be

Gestion administrative et stocks
Accueil téléphonique et des visiteurs
Gestion du courrier/Agenda
Organisation de réunions et d'évènements
Secrétariat du Conseil d'Administration
Support à la comptabilité

1.3 Les mesures de contrôle

Complémentaire au contrôle exercé par le Conseil d'Administration, le Bureau Exécutif, le Comité d'Audit et la Direction, d'autres mesures internes et externes indépendantes sont appliquées, notamment une double signature des paiements par le Président et le Directeur.

1.3.1 La séparation des fonctions

Celle-ci découle :

- De l'AGW « WBFIn » du 8 juin 2017 : « *Arrêté du Gouvernement wallon portant diverses mesures relatives à l'exécution du budget, aux comptabilités budgétaire et générale ainsi qu'au rapportage des unités d'administration publique wallonnes* ».
- Des arrêtés d'exécution du décret du 15 décembre 2011 (modifié par le décret du 17 décembre 2015).

Le PAN apporte une grande importance à ces dispositions, mises en place en 2019 et modifiées en 2021, de la façon suivante :

- Trésorier : Monsieur Fabian MARTIN
- Receveur : Madame Ann-Françoise WIAME
- Receveur suppléant : Madame Margaux FONTAINE
- Ordonnateur : Monsieur Dominique de PAUL de BARCHIFONTAINE

- Comptable : Monsieur Marc LAMIROY

1.3.2 Le Réviseur d'entreprises

Le réviseur d'entreprises est en Belgique un expert indépendant et impartial chargé de contrôler et de commenter les comptes annuels et la comptabilité d'une entreprise afin de vérifier s'ils sont conformes à la réalité et aux principes comptables.

Le mandat du réviseur a une durée de trois années et est renouvelable une fois.

A ce jour, ce mandat est exercé par le cabinet LAMBOTTE ET MONSIEUR de Namur. Ce cabinet en est à son deuxième mandat, courant jusqu'en 2022 pour les comptes annuels 2021.

1.3.3 La Cour des comptes

Le décret du 15 décembre 2011 définit les missions de la Cour des comptes.

Les missions menées en toute indépendance et en toute autonomie sont le contrôle externe des marchés publics et des opérations budgétaires, comptables et financières. La Cour des comptes intervient annuellement auprès du PAN.

La Cour des comptes publie le résultat de ses contrôles dans le Cahier d'observations. Ce document officiel est transmis annuellement au Parlement wallon.

La Cour des comptes peut également aussi agir sur d'autres matières, tel que le contrôle des dispositions concernant le personnel par exemple.

1.3.4 Le SPF-Finances

Depuis l'exercice d'imposition 2019 (comptes clôturés au 31 décembre 2018), le PAN est soumis à l'impôt des sociétés (ISoc). Dans ce cadre, le SPF-Finances peut donc procéder à des contrôles auprès du PAN.

1.3.5 Les Rapports financiers envoyés au Ministre de tutelle

A la fin de l'exercice comptable, le PAN établit ses comptes annuels tant en comptabilité générale que budgétaire. Elle constitue une liasse comptable avec ses annexes.

Le PAN suit un calendrier fourni par la CIF (Cellule d'Information Financière de la Région). Cette information concerne les budgets. Il y a 3 suivis budgétaires :

- L'exécuté N-1
- Le budget N
- Le prévisionnel N+1.

1.4 La salle des cartes

Le PAN gère des terrains et des sites qui lui sont confiés par la Région wallonne ou qui lui appartiennent. Ces sites sont répartis en zones portuaires disséminées le long de la Meuse et de la Sambre, en Province de Namur.

A la fin de l'année 2022, la situation est telle que décrite ci-dessous.



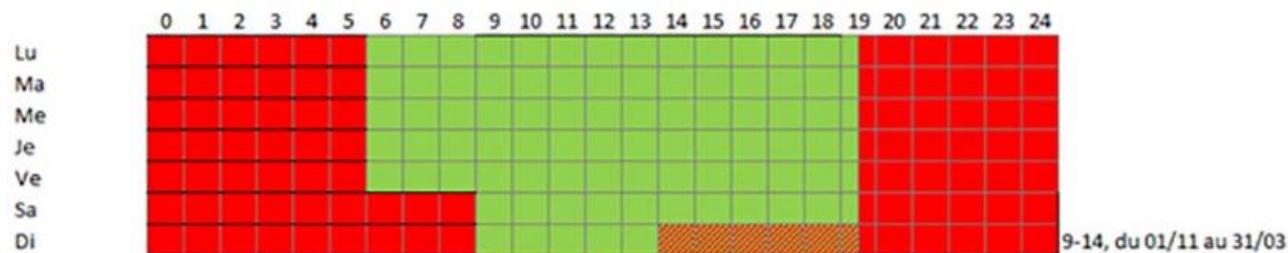
1.4.1 La Sambre, de MOIGNELÉE à AUVELAIS

Dimensions maximales des bateaux admis :

Classe : Va – 2000 T - Longueur : 110 m - Largeur : 11,5 m - Tirant d'eau : 2,6 m - Tirant d'air : 5,3 m

Horaire des écluses en Sambre

Auvelais



S01 > Moignelée



Zone portuaire située dans la commune de Sambreville, en rive gauche de la Sambre. Elle est équipée d'un grand quai, d'une dalle de chargement (130 x 30 m) et d'un contournement du quai par le RAVeL.

Accès

N90 : Accès direct

E42 : 10 km

Gare : 5 km

Superficies

Totale : 135.884,7 m²

Occupée : 77.600,0 m²

Non concédable :

58.284,7 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 420 m

Dont quai : 130 m

Concessionnaire

DUTY LOGISTIC

Produits transportés par voie d'eau

Projet de transport en développement (grue, matériaux). Permis en cours d'obtention.

S02 > Tamines Centre



Zone portuaire située dans la commune de Sambreville, au cœur de Tamines, en rive gauche de la Sambre. Elle est desservie par un réseau de rues et est équipée d'un quai.

Accès

N90 : 3 km

E42 : 8 km

Gare : 0,5 km

Superficies

Totale :

131.565,5 m²

Occupée :

122.486,1 m²

Non utilisable :

9.079,4 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 980 m

Dont quai : 115 m

Concessionnaires

A.M.S. DEMENAGEMENT

ORTOLAN,

DELCOMMINETTE,

DEBROUX, COMMUNE DE

SAMBREVILLE, RM

IMMOBILIÈRE, AUTOMAT

2000, BRICOTAM,

CINERGEC, MG POSE,

I.G.E.T.C, BE-HUB,

DEFITEC, NIKOLIC,

MENUISERIE VERVOTTE,

PAPETERIE JET D'ENCRE

(BBGA), ANTIK,

Concessionnaires

NOEL (Dewitte), I.D.E.G,

LAMOLINE, DUVIVIER,

TWO ELEC, CARROSSERIE

LINO CACCHIONE,

MESTDAGH,

PRONERSERVIM (Aldi),

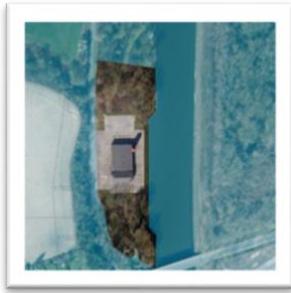
PNEUS Z et CCL IMMO

(Etude notariale),

Produits transportés par voie d'eau

Rares transbordements ponctuels (accès routier par centre-ville)

S02' > Tamines Grogneaux



Zone portuaire située dans la commune de Sambreville, à la limite de Tamines vers Auvélais, en rive gauche de la Sambre. Elle est desservie par une rue principale (rue des Glaces) Elle est équipée d'un grand bâtiment et d'un quai.

Accès
N90 : 1 km
E42 : 8 km
Gare : 2 km
Superficie
Totale : 10.971,5 m²
Occupée :
10.971,5 m²

Longueur bord d'eau
Totale : 211 m
Dont quai : 120 m
Concessionnaire
INTERNATIONAL CBRNE
INSTITUTE
Produits transportés par voie d'eau
Transbordements à développer endéans les 5 ans

S03 > Auvélais



Zone portuaire située dans la commune de Sambreville, en amont de l'écluse d'Auvélais, en rive droite de la Sambre. Elle est équipée d'un quai bétonné et d'un contournement du quai par le RAVeL.

Accès
N90 : accès direct
E42 : 9 km
Gare : 5 km
Superficie
Totale : 689,1 m²
Occupée : 689,1 m²
Disponible : 0 m²

Longueur bord d'eau
Totale : 110 m
Dont quai : 110 m
Concessionnaire
BRUCO SUD
Produits transportés par voie d'eau
Déchets recyclables et résidus de démolition.

S04 > Auvélais-Solvay



Zone portuaire située dans la commune de Sambreville, en aval de l'écluse d'Auvélais, en rive gauche de la Sambre. Elle est équipée d'un point de chargement (Ducs d'Albe) par passerelle dans le bassin de virement et d'une zone de stockage (portique conteneurs et zone pavée).

Accès
N90 : 1 km
E42 : 8 km
Gare : 3 km
Superficie
Totale :
92.824,0m²
Occupée :
42.992,0 m²
Disponible :
16.000 m²
Non concédable :
33.832,0 m²

Longueur bord d'eau
Totale : 1480 m
Dont quai : 570 m
Concessionnaires
ZONE POLICE SAMSOM
SOBEMO,
CIMENTERIES C.B.R.
(SAGREX), IDEG,
et ECODREAM S.A.
Produits transportés par voie d'eau
Produits carriers, vrac et produits divers

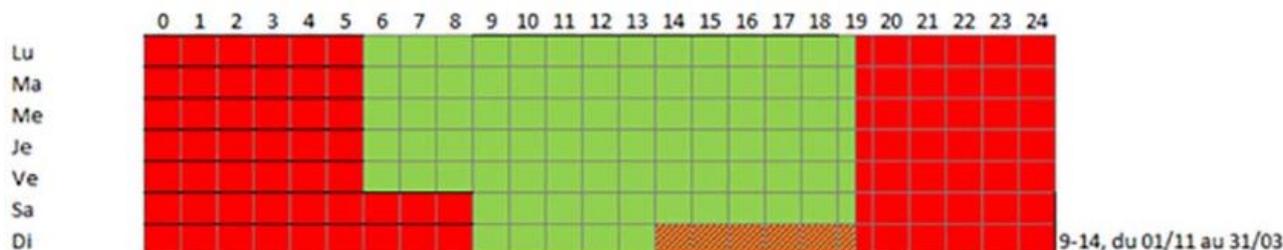
1.4.2 La Sambre, de MOUSTIER à FRANIÈRE

Dimensions maximales des bateaux admis :

Classe : Va – 2000 T - Longueur : 110 m - Largeur : 11,5 m - Tirant d'eau : 2,8 m - Tirant d'air : 5,3 m

Horaire des écluses en Sambre

Mornimont



S05 > Moustier



Zone portuaire située sur le territoire de la commune de Jemeppe-sur-Sambre, en amont de l'écluse de Mornimont, en rive gauche de la Sambre. Elle est équipée d'un quai.

Accès

N90 : accès direct

E42 : 9 km

Gare : 3 km

Superficie

Totale : 9.831,7 m²

Occupée :

1.598,0 m²

Disponible (sans accès routier) :

8.233,67 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 180 m

Dont quai : 180 m

Concessionnaire

GLAVERBEL / AGC GLASS

EUROPE

Produits transportés

par voie d'eau

Sable de verrerie

S06/07 > Mornimont



Zone portuaire située sur le territoire de la commune de Jemeppe-sur-Sambre, en amont de l'écluse de Mornimont, en rives droite et gauche de la Sambre. Le bétonnage du quai rive gauche devrait être réalisé prochainement.

Accès

N90 : accès direct

E42 : 9 km

Gare : 3 km

Superficie

Totale :

25.097,2 m²

Occupée :

1.025,0 m²

Disponible :

24.072,2 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 300 m

Dont quai : 90 m

Concessionnaire

STEVENS RECYCLING

Produits transportés

par voie d'eau

Vracs, pondéreux

S12 > Malonne



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville de Namur, en rive gauche de la Sambre et principalement en amont du pont de Bauce.

Cette zone portuaire est équipée d'un bassin de virement avec quai.

Accès

N90 : 1 km

E42 : 9 km

Gare : 2 km

Superficie

Totale : 196.294,5 m²

Occupée :

146.603,0 m²

Disponible par

prolongation

d'emprise :

49.691,5 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 1150 m

Dont quai : 115 m

Concessionnaires

BEP-ENVIRONNEMENT,
DENIMAT,
ATELIERS CLASSIC BOATS,
HYDROCAR, VEOLIA,
WILMET,
OWT (TEC Namur-
Luxembourg),
et JOASSIN

Produits transportés par voie d'eau

Sable, combustible + projet
en cours

S13 > Malonne Port



Zone portuaire non connectée à la voie d'eau, située sur le territoire de la Ville de Namur. Elle est située le long de la N90, au rond-point, à l'entrée du village de Malonne.

Cette zone est équipée de deux grands halls, d'une maison et d'une aire de parking. Très bonne visibilité.

Accès

N90 : accès direct

E42 : 9 km

Gare : Namur,

Floreffe

Superficie

Totale : 2.020,0 m²

Occupée : 2.020,0 m²

Disponible : 0 m²

Longueur bord d'eau

Le site n'est pas connecté à la voie d'eau

Concessionnaire

ART & WOOD

S15 > Port public d'Hiver



Quai public situé sur le territoire de la Ville de Namur, en rive droite de la Sambre, en amont de l'écluse de Salzennes. Il est proche du centre de Namur et permet le transbordement de

produits pour les entreprises ne disposant pas d'une concession donnant directement sur la voie d'eau.

Accès

E42 : 15 km

Gare : 3 km

Superficie

Totale : 1.517,7 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 110 m

Dont quai : 110 m

Occupation

Quai accessible sur demande

Produits transportés par voie d'eau

Transbordements
ponctuels

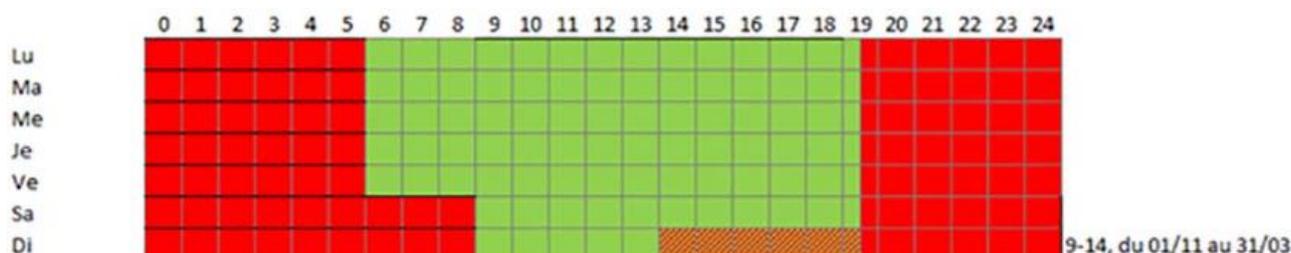
1.4.4 La Meuse, de HEER-AGIMONT au PORT DE PLAISANCE DE JAMBES

Dimensions maximales des bateaux admis :

Classe : Va – 2000 T - Longueur : 98 m - Largeur : 11,8 m - Tirant d'eau : 2,2 m - Tirant d'air : 6,7 m (5,33 m au pont de Dinant (cum.18926) et de 6,22 m au pont de Rouillon (cum.30475))

Horaire des écluses

Hastière, Waulsort, Anseremme, Dinant, Houx, Hun, Rivière, Tailfer et La Plante



M01 > Heer-Agimont



Zone portuaire située sur le territoire de la commune d'Hastière, en aval de la frontière française, en rive droite de la Meuse. Cette zone est équipée d'un quai bétonné.

Accès

N96 : 1 km

Superficie

Totale : 5.220,0 m²
Occupée : 628,0 m²
Libre : 4.592,0 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 290 m
Dont quai : 140 m

Concessionnaire

AIS Dinant (maison).

Produits transportés par voie d'eau

Transports ponctuels de produits carriers et engrais

M03 > Anhée



Zone portuaire située sur le territoire de la commune d'Anhée, en rive gauche de la Meuse et en amont de l'écluse de Hun. Cette zone portuaire est équipée d'un quai et d'un point de chargement avec passerelle.

Accès

N96 : accès direct
Gare : 2 km

Superficie

Totale : 4.198,6 m²
Occupée : 4.198,6 m²
Disponible : 0 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 135 m
Dont quai : 135 m

Concessionnaire

CARRIÈRES DE HAUT-LE-WASTIA

Produits transportés par voie d'eau

Produits carriers

M04 > Yvoir (Fidevoye)



Zone portuaire située sur le territoire de la commune d'Yvoir en rive droite de la Meuse, en aval de l'écluse de Hun. La zone portuaire est équipée d'un quai, d'une zone complètement

bétonnée et d'un point de chargement par passerelle.

Accès

N96 : 2 km

Gare : 4 km

Superficie

Totale : 6.475,5 m²

Occupée : 6.474,3 m²

Disponible : 0 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 170 m

Dont quai : 117,5 m

Concessionnaire

SECY (Carrières d'Yvoir)

Produits transportés

par voie d'eau

Produits carriers

M05 > Profondeville (Basbaras)



Zone portuaire située sur le territoire de la commune de Profondeville en rive gauche de la Meuse, à Rivière. La zone de quai est bétonnée en sa partie basse (côté Meuse).

Particularité

Zone de services publics et d'équipement communautaire au plan de secteur

Accès

N96 : accès direct

E411 : 17 km

Gare : 3 km

Superficie

Totale : 7.661,5 m²

Occupée : 0 m²

Disponible : 7.661,5 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 170 m

Dont quai : 170 m

Concessionnaire :

Zone libre

M06 > Lustin (Tailfer)



Zone portuaire située sur le territoire de la commune de Profondeville en rive droite de la Meuse, à Lustin. L'aspect naturel de la berge y a été conservé par l'aménagement d'un point de chargement par tapis roulant

menant à un bras articulé avec appontement par Ducs d'Albe.

Accès

N96 : 2 km

E411 : 14 km

Gare : 2 km

Superficie

Totale : 9.097,5 m²

dont 4.471,9 m²

hors eau.

Occupée : 9.097,5 m²

Disponible : 0 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 149 m

Dont Ducs d'Albe : 149 m

Concessionnaire

C.B.R. CIMENTERIES (SAGREX)

Produits transportés

par voie d'eau

Produits carriers

M07 > Port de plaisance d'Amée



Port de plaisance situé sur le territoire de la Ville de Namur, en rive droite de la Meuse, en amont du barrage de La Plante. Le site est équipé de pontons et catways, d'un portail sécurisé, d'une Capitainerie et de sanitaires.

Il est bordé par un parc offrant la possibilité d'activités sportives. Il est proche d'un restaurant et d'une grande surface.

Accès

E411 : 7 km

Gare : 1 km

Superficie

Totale : 17.836,1 m²

Occupée : 17.836,1 m²

Disponible : 0 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 330 m

Concessionnaires

Les CAPITAINERIES de NAMUR,
RESTAURANT
LA PLAGE D'AMÉE

M09 > Port de plaisance de Jambes



Port de plaisance situé sur le territoire de la Ville de Namur, en rive droite et gauche de la Meuse, en amont du pont de Jambes, au pied de la citadelle. Il se trouve au cœur de Jambes, près des restaurants et des commerces. Il présente une proximité avec les

zones culturelles, les commerces et les restaurants. Il est équipé de pontons, catways, sanitaires, laverie et d'une capitainerie.

En période estivale, un service de liaison par les bateaux navettes « Namourette » permet de rejoindre la ville de Namur via la Meuse et la Sambre.

Accès

N90 : 1 km

E411 : 5 km

Gare : 1 km

Superficie

Totale : 9.909,8 m²

Occupée : 9.894,5 m²

Non concédable : 15,3 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 250 m

Concessionnaires :

Les CAPITAINERIES de NAMUR

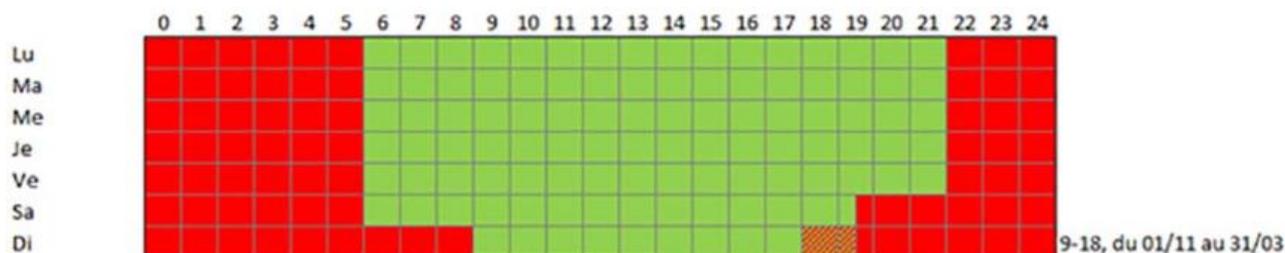
La Meuse, de JAMBES-ENHAIVE à ANDENNE

Dimensions maximales des bateaux admis :

Classe : Va – 2000 T - Longueur : 135 m - Largeur : 15 m - Tirant d'eau : 3 m - Tirant d'air : 6,7 m (6,40 m au pont SNCB du Luxembourg (cum.47025) et de 6,30 m au pont de Sclayn (cum.59990).

Horaire des écluses

Grands Malades, Seilles



M11 > Jambes - Enhaive



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville de Namur en rive droite de la Meuse. Elle offre un accès à la Meuse mais n'est pas équipée d'un quai de chargement.

Accès :
 N90 : accès direct
 E411 : 3 km
 Gare : 2 km
Superficie
 Totale : 10.150,2 m²
 Occupée : 9.437,7 m²
 Disponible : 0 m²
 Non concédable : 712,5 m²

Longueur bord d'eau
 Totale : 50 m
Concessionnaires
 THOMAS & PIRON
 (FOREM et WHESTIA),
 VILLE DE NAMUR

M12 > Jambes - Erpent



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville de Namur en rive droite de la Meuse, en aval de l'écluse des Grands-Malades. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée d'un quai de chargement.

Accès
 N90 : accès direct
 E411 : 1 km
 Gare : 4 km
Superficie
 Totale : 16.064,6 m²
 Occupée : 15.839,8 m²
 Disponible : 0 m²
 Non concédable : 222,8 m²

Longueur bord d'eau
 Totale : 270 m
 Dont quai : 160 m
Concessionnaires
 CBR CIMENTERIES
 (INTERBETON),
 INDUCOM (BRICO PLAN-IT)
Produits transportés par voie d'eau
 Sable et graviers

M13 > Beez



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville de Namur en rive gauche de la Meuse, de part et d'autre du viaduc de Beez. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée d'un long quai de chargement et d'un tire-à-terre.

Accès :
N90 : 2 km
E411 : 4 km
Gare : 4,5 km
Superficie :
Totale : 61.846,8 m²
Occupée : 49.168,4 m²
Disponible : 0 m²
Non concédable : 12.678,4 m²
Longueur bord d'eau :
Totale quai : 830 m
Dont tire-à-terre 110 m

Concessionnaires
C.B.R. CIMENTERIES (SAGREX),
VILLE DE NAMUR (HALL SPORTIF)
DE GRAEVE,
DUBAIL
SOGESPI,
IDEG
Produits transportés par voie d'eau
Produits carriers, métaux, produits divers

M14 > Lives



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville de Namur en rive droite de la Meuse et en aval du viaduc de Beez. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée d'un quai de chargement bétonné.

Accès
N90 : accès direct
E411 : 1 km
Gare : 4 km
Superficie
Totale : 5.084,4 m²
Occupée : 3.811,2 m²
Disponible : 0 m²
Non concédable : 1.273,2 m²

Longueur bord d'eau
Totale : 300 m
Dont quai : 233 m
Concessionnaire
CBR CIMENTERIES (SAGREX)
Produits transportés par voie d'eau
Produits carriers

M14 > Port de plaisance de Lives-sur-Meuse



Port de plaisance situé sur le territoire de la Ville de Namur en rive droite de la Meuse et en amont du pont de Namêche. Il a été créé dans l'ancienne écluse désaffectée de Maizeret.

Il est équipé d'une zone d'accueil, de pontons, de sanitaires et d'une laverie.
Accès
N90 : accès direct
E411 : 9 km
Gare : 3 km

Superficie
Totale : 5.731,0 m²
Occupée : 5.731,0 m²
Disponible : 0 m²
Longueur bord d'eau
Totale : 300 m
Concessionnaire
YACHTING CLUB LIVOIS

M15 > Maizeret



Zone portuaire situé sur le territoire de la Ville de Namur en rive droite de la Meuse et en amont du pont de Namêche. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée d'un nouveau point de chargement par

passerelle avec séparation des cheminements.

Accès

N90 : accès direct

E411 : 10 km

Gare : 3 km

Superficie

Totale : 4.376,6 m²

Occupée : 4.246,0 m²

Non concédable :

130,6 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 200,5 m

Dont quai : 200,5 m

Concessionnaire

CARRIÈRE DE LEFFE (HOLCIM)

Produits transportés

par voie d'eau

Produits carriers

M16 > Marche-les-Dames



Zone portuaire située principalement sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive gauche de la Meuse et en amont du pont de Namêche. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée de 5 points de chargement.

Accès

N90 : 1 km

E411 : 8 km

Gare : 2 km

Superficie

Totale : 16.556,5 m²

Occupée : 15.708,9m²

Disponible : 0 m²

Non concédable :

847,6 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 860 m

Dont quai : 860 m

Concessionnaires

DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES (LHOIST), C.B.R. CIMENTERIES (SAGREX)

Produits transportés

par voie d'eau

Produits carriers

M17 > Samson



un contournement du quai par le RAVeL.

Accès

N90 : accès direct

E411 : 8 km

Gare : 2 km

Superficie

Totale : 9.576,2 m²

Occupée : 9.565,5m²

Non concédable :

10,7 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 246 m

Dont quai : 246 m

Concessionnaire

CARMEUSE

Produits transportés

par voie d'eau

Produits carriers

M18 > Namêche



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive gauche de la Meuse et en aval du pont de Namêche. Elle offre un accès direct à la Meuse mais n'est pas équipée d'un quai (berge naturelle).

Accès

N90 : 1 km
E411 : 9 km
Gare : 0,5 km
Superficie
Totale : 28.628,8 m²
Occupée : 8.498,9 m²
Disponible : 0 m²
Non concédable : 20.129,9 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 320 m
Dont quai : 0 m

Concessionnaire

PANISTAR

M19 > Sclayn



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive droite de la Meuse et en amont du pont de Sclayn. Elle offre un accès direct à la Meuse et est équipée de quais et est contournée par le RAVeL en sa partie amont.

Accès

N90 : accès direct
E411 : 12 km
Gare : 1 km
Superficie
Totale : 39.429,7 m²
Occupée : 24.220,1 m²
Disponible : 15.209,6 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 820 m
Dont quai : 820 m

Concessionnaires

BELGICA PROPERTIES,
DOLOMEUSE (LHOIST),
LINDE HOMECARE BELGIUM
(c/o Ville d'Andenne)

Produits transportés par voie d'eau

Produits carriers

M20 > Vezin/Gevrinnnes



Zone portuaire située sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive gauche de la Meuse de part et d'autre du pont de Sclayn. Elle offre un accès à la Meuse grâce à un quai en partie aval.

Accès

N90 : 1 km
E411 : 11 km
Gare : 2 km
Superficie
Totale : 32.604,6 m²
Occupée : 16.369,6 m²
Libre : 5.235,0 m²
Non concédable : 11.000,0 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 930 m
Dont quai : 530 m

Concessionnaires

BPM,
DOLOMIES DE MARCHE-
LES-DAMES (LHOIST)

Produits transportés par voie d'eau

Produits carriers

M21 > Sclaigneaux



Longue zone portuaire (2,2 km) située sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive gauche de la Meuse et en amont du barrage d'Andenne. Elle offre un accès direct à la Meuse en partie aval et est équipée d'un quai public en partie centrale.

Accès

N90 : 3 km
E411 : 12 km
Gare : 3 km

Superficie

Totale : 89.588,1 m²
Occupée : 63.870,4 m²
Disponible : 25.717,7 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 2.300 m
Dont quai : 500 m

Concessionnaires

VILLE D'ANDENNE,
GERDAY TRAVAUX,
CARMEUSE,
RESA, SWDE

Produits transportés par voie d'eau

Produits carriers, projet transport de matériau d'isolation

M21' > Port public de Sclaigneaux



Le quai public se situe sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive gauche de la Meuse et en amont du barrage d'Andenne. Il permet le transbordement de matériaux pour

les entreprises qui ne disposent pas d'accès à la voie d'eau.

Accès

N90 : 3 km
E411 : 14 km
Gare : 3 km

Superficie

Totale : 1.203,8 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 140 m
Dont quai : 140 m

Concessionnaire

Quai accessible sur demande

M22 > Seilles



Longue zone portuaire (3,1 km) située sur le territoire de la Ville d'Andenne, en rive gauche de la Meuse et en aval du barrage d'Andenne. Elle est pourvue d'un quai tout au long de son implantation et d'un tire-à-terre en sa partie centrale.

Accès

N90 : 1 km
E411 : 6 km
Gare : 0,5 km

Longueur

bord d'eau
Totale : 3200 m
Dont quai : 3200 m

Superficie

Totale :
462.488,4 m²

Occupée :
400.665,9 m²

Disponible :
10.711,0 m²

Non concédable :
51.111,5 m²

Concessionnaires

ARTES TWT,
ATELIERS ROBERT,
CHAUDRONNERIE ET
TUYAUTERIE
INDUSTRIELLE (CTI),
CHERICOUX,
FIRST MOTOR
SPORT,
CUISITEC,
D.L.M. & PARTNERS,
DVS CONSTRUCT &
IMMO,
GARAGE JASSOGNE,
SCAM,
DRIVIT,
DUMOULIN,
FOURNIPAC,
GOUUMANISTO,
LOUIS CARROSSERIE,
METAL PROTECTION,
MEUSE ET SAMBRE,
MOSSOUX,
NORLAND V/PO
PEATINVEST,

PÈRE OLIVE,
TRANSPORTS ABRAHAM,
RUDY SCHORTGEN,
SPF JUSTICE,
WANAPI (TECH SIGN),
TECHNO METAL INDUSTRIE
(TMI),
FONDATEL LECOMTE,
NOUVELLE MIROITERIE
DE LA MEUSE,
MONIQUET,
CARMA,
ARTISANS DE LA PIERRE,
AUTO-ECOLE HUY MOTOR,
ABCIS TRAVAUX,
ORANGE BELGIUM,
TECTEO, AIEG, ALE, INASEP,
FLUXYS.

Produits transportés par voie d'eau

Céréales, matières
premières de fonderie,
éléments indivisibles
(ponts)

M23 > Andenne



Longue zone de halage menant à un quai, sise en aval d'Andenne, en rive droite de la Meuse.

Accès

N90 : accès direct
E411 : 8 km
Gare : 3 km

Superficie

Totale : 19,524,6 m²
Occupée : 4.507,8 m²
Non concédable :
15.016,6 m²

Longueur bord d'eau

Totale : 890 m
Dont quai : 123 m

Concessionnaire

ALL MAT ANDENNE
(Andenne Mat),
Accès riverains

Produits transportés par voie d'eau

Matériaux de
construction

1.5 Les conditions d'installation et de tarification

Il existe trois moyens d'obtenir le droit d'occuper les terrains et/ou d'utiliser les murs de quai gérés par le PAN.

Le contrat de concession

Il permet une occupation de longue durée (5+25 ans). Ce contrat est renouvelable deux fois sous certaines conditions pour arriver à une durée maximale d'occupation de 90 ans.

L'autorisation d'occupation à titre précaire

Elle est prévue pour des occupations de durée limitée avec un préavis de résiliation court.

L'autorisation d'effectuer des opérations ponctuelles

Très utiles pour permettre des utilisations limitées dans le temps à partir des quais publics ou des zones non occupées.

Les conditions d'installation ainsi que les montants des redevances et péages sont fixés par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 juillet 1992 qui fut publié au Moniteur belge du 29 septembre 1992. Cet arrêté détermine les tarifications liées à la superficie du site, à la longueur du quai, au tonnage réalisé par voie d'eau et/ou par camion ainsi qu'au forfait relatif au tonnage minimum à réaliser annuellement sur la concession.

Tous ces montants ont été liés à l'indice général des prix à la production industrielle entre octobre 1990 et le 30 juin 2022. Suite à l'AGW du 25 mai 2022, cet indice a été remplacé par l'indice des prix à la consommation à partir du 1^{er} juillet 2022⁴.

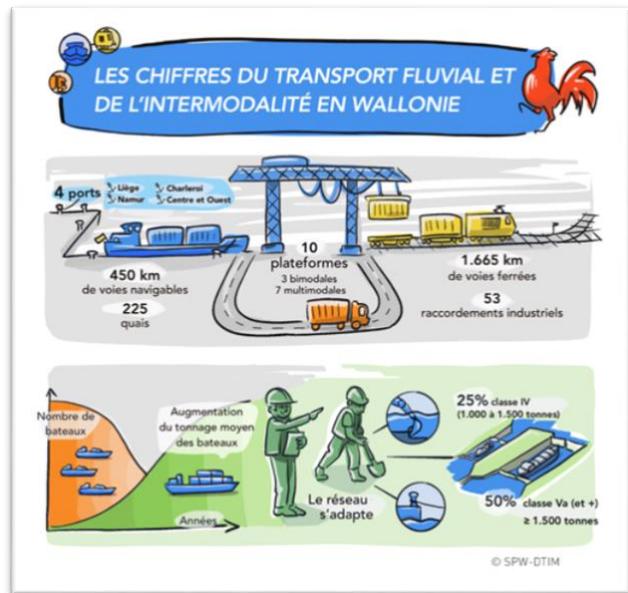
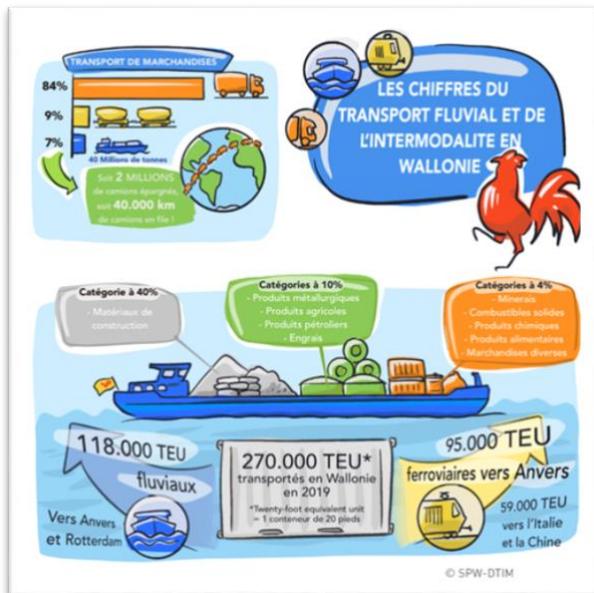
La faculté de reconduire un contrat de concession est liée à son bon déroulement et au complet respect de ce dernier par le concessionnaire.

Notez que pour toutes les nouvelles concessions, une évaluation de l'activité développée durant les 5 premières années d'occupation est réalisée. Si cette évaluation est positive, la concession peut se poursuivre pour 25 années supplémentaires.

⁴ : La modification d'indice, validée lors du 321 CA du PAN du 22 juin 2022, a été approuvée par Gouvernement wallon le 25 mai 2022.

2 Le bilan des activités 2022

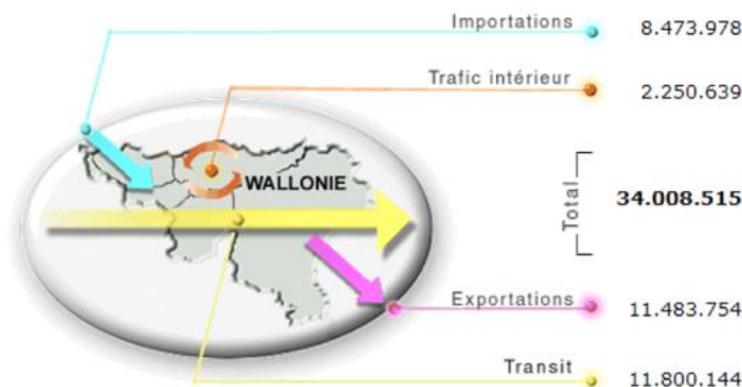
2.1 Le tonnage transporté par voie d'eau



2.1.1 Au sein du territoire wallon

34.008.515 tonnes ont transité par la voie d'eau durant l'année 2022, soit un chiffre en diminution de 1 % par rapport à l'année 2021 (34.173.677 tonnes).

Le tonnage transporté par voie d'eau en 2022 correspond à près de 854.000 camions chargés de 40 tonnes de matériaux, à 9.760 bateaux de 3.500 tonnes ou à 22.800 bateaux de 1.500 tonnes.



Source : Statistiques du SPW – Mobilité et infrastructures

34 % du tonnage global a été chargé à partir des ports wallons pour **quitter le territoire** (chargements à partir du territoire : 11.483.754 t)

35 % du tonnage global n'a fait que **traverser le territoire** (11.800.144 t)

25 % du tonnage global a constitué une **importation** de matériaux (déchargements sur le territoire : 8.473.978 t).

6 % du tonnage global a été chargé puis déchargé **au sein du territoire wallon**. (2.250.639 t)

Ces chiffres sont similaires à ceux de l'année 2021.

Types de marchandises transbordées en Wallonie en 2022

Evolution annuelle du tonnage transporté par groupes de marchandises

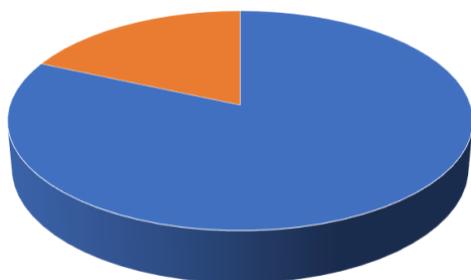
Période	Produits agricoles	Denrées alimentaires	Combustibles solides	Produits pétroliers	Minerais	Produits Métallurgiques	Minéraux, mat. de construct.	Engrais	Produits chimiques	Divers	Total
2021	3.963.377	539.478	1.102.862	2.832.559	1.280.930	4.304.281	13.911.414	2.930.818	1.522.839	1.789.709	34.178.267
2022	4.251.798	539.325	1.111.896	2.824.085	1.391.992	3.891.787	13.745.065	2.807.801	1.440.450	2.011.566	34.015.765

Les minéraux et matériaux de construction présentent près de 40 % des matériaux transbordés en Wallonie en 2022.

Une évolution positive est remarquée pour le transport des produits agricoles et les « divers ». Par contre, les produits métallurgiques présentent une diminution. Les autres matériaux semblent stables.

2.1.2 Au sein de la province de Namur

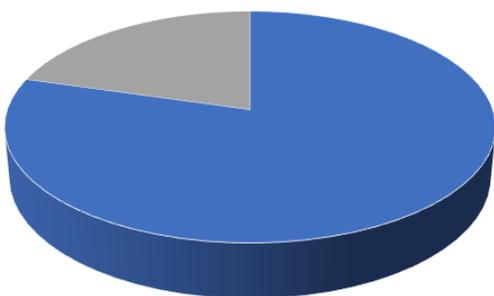
5.079.635 tonnes ont été chargées, déchargées ou ont transité par la province de Namur durant l'année 2022. Ces chiffres montrent une diminution de 4 % par rapport à l'année 2020 (5.296.311 tonnes).



La répartition entre les **chargements** (4.147.200 t) et les **déchargements** (932.435 t) présente une balance de **82 % - 18 %**

2.1.2.1 Chargements et exportations

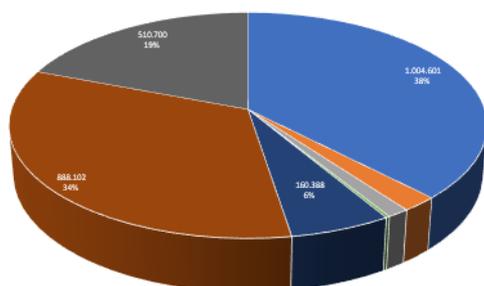
Répartition, entre la Meuse et la Sambre, des chargements effectués en province de Namur



4.147.200 tonnes ont été chargées en province de Namur.

79 % du tonnage (3.323.977 t) provient de chargements à partir des sites bordant la **Meuse** contre **21 %** (850.415 t) pour les chargements effectués à partir de zones bordant la **Sambre**.

Répartition des tonnages chargés en province de Namur vers les autres provinces belges.



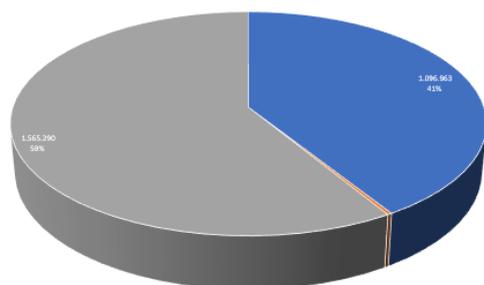
38 % (1.004.601 t) des chargements réalisés à partir de la province de Namur le sont à destination de la province de **Liège** (contre 40 % en 2021).

34 % (888.102 t) le sont à destination de la province d'**Anvers** (répartition stable par rapport à 2021). Une bonne partie de ces produits est destinée à l'exportation.

La Province du **Limbourg** (port de Genk) accueille **19 %** (510.700 t) des tonnages issus de la province de Namur (contre 17 % en 2021).

Le reste (9 %) est réparti entre les autres provinces avec, en tête, la province de la **Flandre orientale** (**6 %** - 160.388 t).

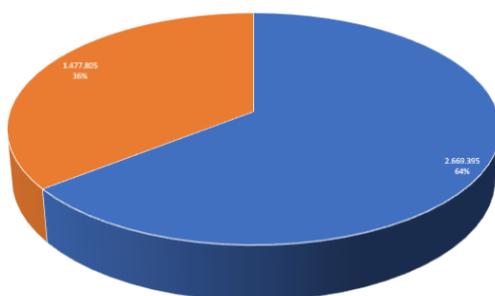
Répartition des tonnages chargés en province de Namur vers la Wallonie, Bruxelles et la Flandre



59 % (1.565.290 t) des chargements en province de Namur sont à destination de la **Flandre** contre **41 %** (1.096.963 t) à destination de la **Wallonie**.

Bruxelles accueille une infime partie des chargements (7.142 t).

Répartition des tonnages chargés en province de Namur à destination domestique et internationale

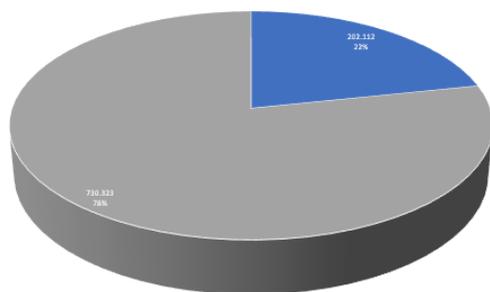


Outre la part de matériaux à destination **domestique** (**64 %** - 2.669.395 t), **36 %** des matériaux chargés sont destinés à être livrés **au-delà de nos frontières** (1.477.805t).

Ces exportations prennent le chemin, par ordre d'importance, des Pays-Bas, de l'Allemagne et enfin de la France.

2.1.2.2 Déchargements et importations

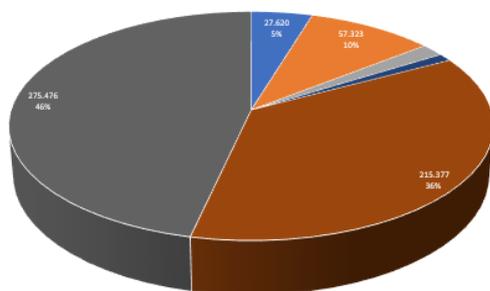
Répartition, entre la Meuse et la Sambre, des déchargements effectués en province de Namur



932.435 tonnes ont été déchargées en province de Namur.

À l'inverse de ce qui se passe dans le cas des chargements, la **Sambre** est majoritaire en déchargements dans la province de Namur : **78 %** (787.292 t) contre **22 %** (263.930 t) en **Meuse**

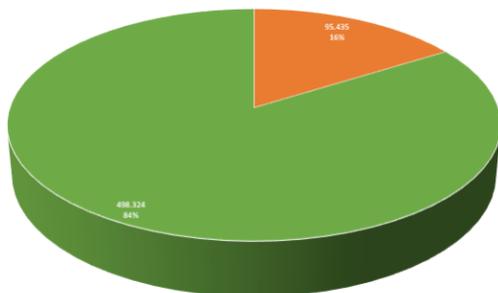
Répartition des origines (provinces belges) des tonnages déchargés en province de Namur



46 % du tonnage déchargé en province de Namur provient de la province du **Limbourg** (275.476 t), contre 39 % en 2021. La province d'**Anvers** présente un résultat de 36 % (215.377t).

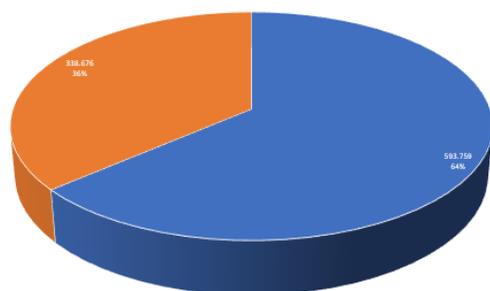
Namur (10 % - 57.323 t), **Liège** (5 % - 27.620 t – 88.860 t en 2021), le **Hainaut** (10.492 t), la **Flandre Orientale** (6.321 t), la Flandre occidentale (1.150 t) complètent le tableau.

Répartition des origines (Wallonie, Bruxelles et Flandre) des tonnages déchargés en province de Namur



84 % (498.324 t) des déchargements effectués en province de Namur sont issus de **Flandre** contre **16 %** (95.435 t) qui proviennent de **Wallonie**. Bruxelles n'est pas fournisseur vers la province de Namur (0 t).

Répartition des origines (Belgique et international) des tonnages déchargés en Province de Namur



Outre la part **domestique** (64 % - 593.759 t), la majorité des matériaux importés trouve son origine **au-delà de nos frontières** (36 % - 338.676 t).

Le fournisseur principal est représenté par les Pays-Bas.

Pour un solde marginal et réparti de manière presque égale, l'Allemagne et la France, complètent les origines des produits.

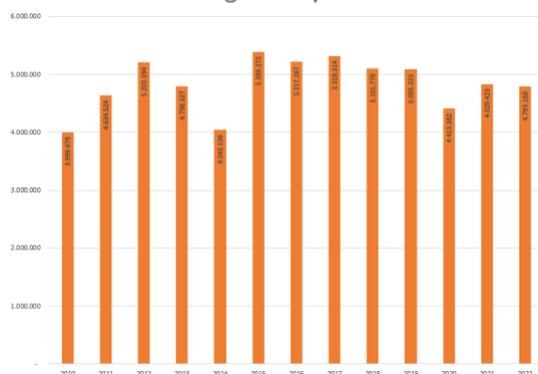
Remarque : Les statistiques de la Province de Namur éditées par le SPW-MI tiennent compte des tonnages transbordés à partir de tous les quais, qu'ils soient privés ou en gestion au PAN. En effet, certains quais ne sont pas gérés par le PAN, ils sont la propriété d'entreprises non concessionnaires. C'est le cas du quai de INOVYN à Auvélais ou du quai JOASSIN à Flawinne. Pour cette raison, les chiffres récoltés pour l'ensemble de la Province sont supérieurs aux chiffres communiqués par les concessionnaires implantés sur les zones gérées par le PAN.

Source : Statistiques du SPW – Mobilité et infrastructures

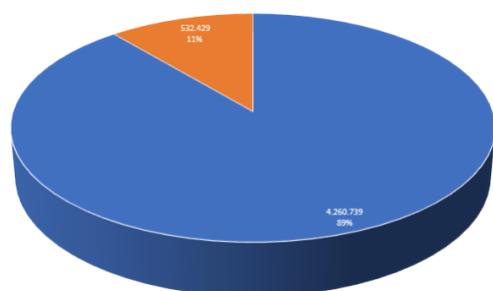
2.1.3 Au sein du Port autonome de Namur

2.1.3.1 Tonnages réalisés en 2022

Évolution du tonnage manipulé



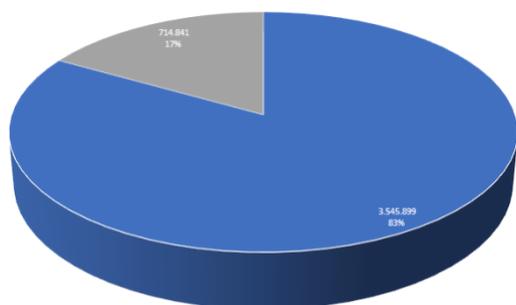
Le tonnage (eau + route) transporté en 2022, à partir ou vers les zones portuaires gérées par le PAN, représente près de 4,8 millions de tonnes (4.793.168 t), soit un chiffre en légère diminution de 0,7 % par rapport à l'année 2021 (4.829.423 t).



Le tonnage fluvial transporté en 2022 à partir ou vers les zones portuaires gérées par le PAN représente 89 % des tonnages globaux soit près de 4,3 millions de tonnes (4.260.739 t). Ce tonnage est en diminution de 1,2 % par rapport à l'année 2021 (4.312.299 t).

Le tonnage transporté par voie d'eau en 2022 correspond à 106.520 camions chargés de 40 tonnes de matériaux (2.100 bateaux de 2.000 t ou sur 3.300 bateaux de 1.300 t).

La route a été le support exclusif de plus d'un demi-million de tonnes (532.429 t) durant 2021, soit 11 % du tonnage global.

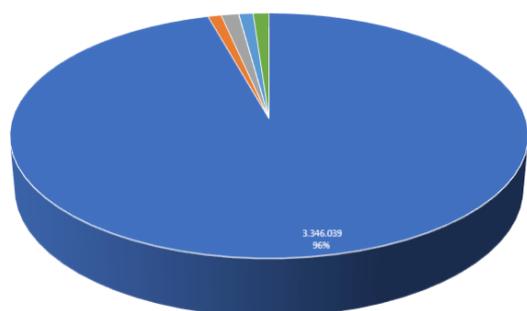


Au niveau du **chargement fluvial**, plus de 3 millions de tonnes (3.545.899 t) de produits quittèrent nos zones portuaires, soit 83 % du transport fluvial annuel (2021 : 3.562.179,9 t).

Et au niveau du **déchargement fluvial**, plus de 700 kt (714.841 t) arrivèrent sur nos quais, soit 17 % du transport fluvial annuel (2021 : 750.120,8 t).

2.1.3.2 Chargements et exportations

Répartition des matériaux chargés à partir des zones portuaires gérées par le PAN en 2022



Plus de 3 millions de tonnes (3.498.232 t) de produits ont quitté nos zones portuaires en 2022 (2021 : 3.562.179,9 t).

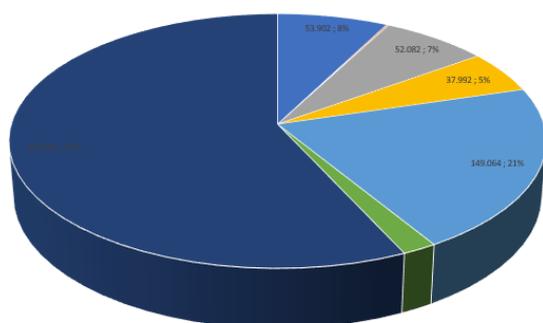
Les **produits de carrières** représentent la part majoritaire des produits chargés (86,2 % - 3.365.153,4 t) principalement à partir de la Meuse (94,5 %).

Suivent les **produits agricoles** (céréales) (2,5 % - 88.165,3 t), les **terres** issues de chantiers ponctuels (1,3 % - 47.538,2 t),

les **déchets ménagers** chargés sur la Sambre, en zone portuaire de Malonne (1,1 % - 39.542,1 t) et le **sable de verrerie** (0,6 % - 21.781,0 t).

2.1.3.3 Déchargements et importations

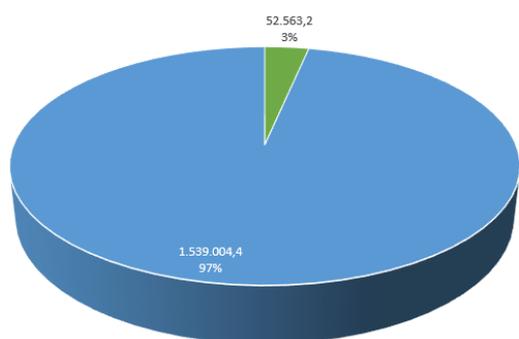
Répartition des matériaux déchargés à partir des zones portuaires gérées par le PAN en 2022



En 2021, plus de 750 kt (750.120,8 t) de produits divers ont été déchargés sur nos quais.

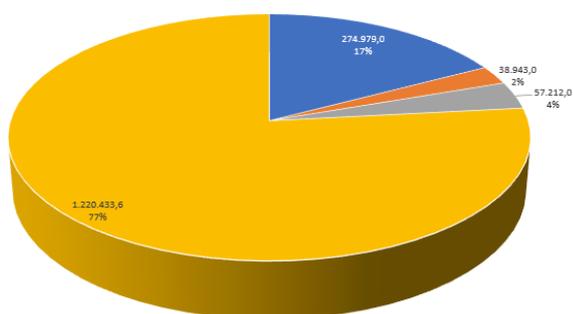
Le **sable** (57 % - 405.092 t) représente la catégorie majoritaire des produits déchargés. Suivent les **produits agricoles et engrais** (21 % - 149.064 t), les **produits de carrière** (8 % - 53.902 t), la **soude** (7,0 % - 52.283 t) et les **déchets et divers** (5 % - 37.992 t). Le solde est constitué par les **matériaux de construction et les produits métallurgiques**.

2.2 L'occupation des sites



Le PAN gère près de 160 ha (1.591.567,6 m²) de terrains qui sont soit **confiés au PAN par le SPW** (1.539.004,4 m²), soit **propriété du PAN** (52.563,2 m²).

La répartition observée est de **97 % - 3 %**



A ce jour, 1.225.083,6 m², soit **77 %** de la surface gérée par le PAN, sont **occupés et concédés à des entreprises**.

96.155,0 m² de terrains sont libres d'occupation

- 38.943,0 m² sont **directement concédables** soit **2 %** de la superficie totale.
- 57.212,0 m² ne sont **pas directement concédables** soit **4 %** de la superficie totale.
- Le solde (274.979,0 m² - **17 %**) représente les **terrains non concédables**.

Au terme de l'année 2022, les **terrains libres concédables** se répartissaient sur les zones portuaires suivantes :

- Mornimont : Triangle : site en bord de Sambre, rive droite, sans quai – 11.250 m²
- Heer-Agimont : site en bord de Meuse, rive droite, 140 m de quai – 4.592 m²
- Profondeville – Basbaras : site en bord de Meuse, rive gauche, 170 m de quai – 7.660 m² - Zone de services publics et d'équipements communautaires
- Vezin aval : site en bord de Meuse, rive gauche – 150 m de quai – 8.380 m²
- Seilles : BPR : site en bord de Meuse, rive gauche - 100 m de quai – 4.650 m²
- Seilles : Géron 15 – site non connecté – 1.134 m²
- Seilles : Géron 17 – site non connecté – 1.277 m²

Au terme de l'année 2022, les **terrains libres non directement concédables** se répartissaient sur les zones portuaires suivantes :

- Auvélais : Goutte : site en bord de Sambre, rive gauche, sans quai - 16.000 m² (projet d'agrandissement de la darse)
- Seilles : CE : site en bord de Meuse, rive gauche – 130 m de quai – 10.712 m² (remise en état)
- Sclaigneaux : Maisier : site non connecté – 14.500 m² (destiné à l'inscription dans sélection FEDER)
- Sclaigneaux : Triangle : site non connecté – 16.000 m² (destiné à l'inscription dans sélection FEDER)

Le solde (17,2 %) représente les terrains non concédables. Ces derniers, soit nécessitent des travaux de réhabilitation avant de pouvoir être concédés, soit font partie des zones de distribution (routes portuaires), soit sont inexploitable dans un cadre économique ou industriel (zones tampon ou zones intra-habitations, zones de reprise par Infrabel pour suppression des passages à niveau et construction de pont).



Meuse, Zone portuaire de Vezin et Sclaigneaux
André Bertrand

2.3 Les activités développées

« Diversité » est le terme approprié pour qualifier les activités développées par nos 1017 concessionnaires longue durée et les nombreuses autorisations d'occupations à titre précaire sur les sites gérés par le PAN. On y retrouve un panel complet aussi bien en termes de tailles d'entreprises, que de secteurs ou de types d'activités.

Ainsi, l'importante entreprise d'extraction carrière côtoie le tailleur de pierre indépendant, le chantier naval et le constructeur de pièces indivisibles de génie civil sont voisins d'un carrossier ou l'entreprise de production d'alimentation animale n'est pas vraiment loin du magasin pourvoyeur de volailles à déguster.

En 2022, tandis que 3 nouvelles entreprises devenaient concessionnaires du PAN en vue de développer leurs activités, 3 entreprises étaient contraintes d'abandonner leurs activités pour cause de faillite, 3 entreprises quittaient le PAN pour s'installer dans un endroit correspondant plus à leurs activités. Durant cette année, 6 concessions arrivant à échéance ont été renouvelées.

2.4 Le tourisme fluvial

La province de Namur est riche de nombreux bijoux historiques et touristiques répartis sur l'ensemble de son territoire. La Meuse et la Sambre, en traversant notre province, y offrent un réseau privilégié tout en étant des voies de mobilité douce.

En son article 6, le Contrat de Gestion, liant le Port Autonome de Namur et la Région wallonne, définit une de ses missions, le « *développement du tourisme fluvial* », en ces termes :

- *Poursuivre la gestion des ports de plaisance ;*
- *Développer l'attractivité touristique des ports de plaisance ;*
- *Améliorer la gestion économique des ports de plaisance.*

Pour concrétiser cette mission, le PAN gère trois ports de plaisance sur les rives de la Meuse : à Jambes (Port Henri Hallet), à Amée et à Lives-sur-Meuse.

Parallèlement à la gestion des sites de plaisance, le PAN se penche sur la création d'un programme visant à développer graduellement l'offre de tourisme fluvial, en collaboration avec les divers acteurs que sont les Villes et les Communes connectées à la voie d'eau, le Commissariat Général au Tourisme (CGT) et les autres ports wallons. Cette initiative vise notamment à :

- développer les infrastructures des ports ;
- identifier des projets de développement du tourisme fluvial par le lancement d'une plateforme d'échange avec les différents acteurs ;
- négocier avec la Région wallonne la remise en gestion des ports de plaisance et haltes nautiques plutôt que leur remise en concession.

Un des résultats est, par exemple, la modernisation des infrastructures de sécurité (bouées, échelles, extincteurs) ainsi que la mise à disposition de nouveaux sanitaires accessibles également aux PMR au port Henri Hallet.

L'aspect environnemental fait partie des préoccupations du PAN, notamment dans la gestion des ports de plaisance. Aussi, un projet visant à faire passer le port Henri Hallet « sous pavillon bleu »⁵ a été mis à l'étude.

⁵ : Le Pavillon bleu est un label environnemental et touristique international décerné annuellement depuis 1985 par Teragir à des communes et à des ports de plaisance qui font des efforts en matière de gestion environnementale. Voir notamment : www.pavillonbleu.org

2.4.1 Le Port de plaisance Henri Hallet à Jambes



Le Port Henri Hallet fait idéalement face à la Citadelle de Namur et au Casino. Il offre un cadre exceptionnel et des infrastructures idéales pour s'y amarrer, y séjourner, y pratiquer des activités sportives ou tout simplement pour y passer un bon moment entre amis en profitant de l'agréable terrasse de la capitainerie.

Le Port Henri Hallet est équipé pour permettre l'accueil d'une quarantaine de bateaux sur les deux rives de la Meuse. Ce port de plaisance est équipé d'une zone d'accueil (capitainerie) et de deux blocs sanitaires. Par son implantation au cœur de Jambes et proche de la ville de Namur, il permet aux plaisanciers et aux touristes de se rendre dans le centre historique et commercial namurois en quelques minutes (à pied, en vélo de location ou en « Namourette ») afin de profiter de tous les attraits de la Capitale wallonne.

- Meuse - Rive droite (cumulée 45.560) et rive gauche (face au Casino)
- Adresse du port (Capitainerie) : Bd de la Meuse, face au n° 40 à 5100 Jambes
- Concessionnaire du SPW : Port autonome de Namur
- Sous-concessionnaire du PAN et Responsable du port : Les Capitaineries de Namur



Photo : www.lescapitaineries-de-namur.be

2.4.2 Le Port de plaisance d'Amée



Le Port d'Amée est situé en amont de la ville face aux beaux quartiers de La Plante et à côté d'un célèbre restaurant hébergeant un chef étoilé. Bordé par un parc, il offre un environnement calme, propice à des séjours de durée plus longue qu'au Port de plaisance Henri Hallet. Bien que ne faisant pas partie des infrastructures gérées par le PAN, des infrastructures sportives et de loisirs telles que des terrains de tennis, des pistes de pétanque ou des aires de jeux sont accessibles.

Il est équipé d'une zone d'accueil (capitainerie) et de sanitaires. Une quarantaine de bateaux peuvent s'y amarrer ainsi que 40 « speed boats ».

- Meuse - Rive droite, entre les cumulées 54.007 et 54.244
- Concessionnaire du SPW : Port autonome de Namur

- Sous-concessionnaire du PAN et Responsable du port : Les Capitaineries de Namur



Photo : Ann-Françoise Wiame

2.4.3 Le Port de plaisance de Lives-sur-Meuse



Le Port de plaisance de Lives-sur-Meuse est situé face au site protégé des rochers de Beez, dans l'ancienne écluse n° 11 de Maizeret. Cette écluse fut désaffectée vers 1983 pour être reconvertie, à ce jour, en port de plaisance.

Il permet l'accueil de bateaux de passage et est équipé, à cet effet, d'un ponton d'amarrage, d'accès à l'eau et à l'électricité ainsi que d'une zone d'accueil et de sanitaires.

- Meuse - Rive droite, en amont de l'écluse de La Plante, cumulée 43.500
- Chaussée de Liège, 1199 - 5101 Lives-sur-Meuse
- Concessionnaire : Port autonome de Namur
- Sous-concessionnaire et Responsable du port : Yachting Club Livois



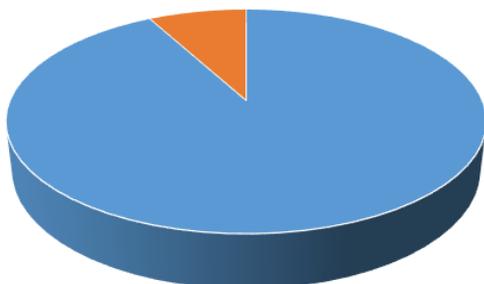
Photo : Blandine Lahante

2.4.4 Activité 2022

2.4.4.1 Ports de plaisance Henri Hallet et d'Amée

Pour l'ensemble des deux ports, la capacité totale des bateaux de passage est de 42 tandis que la capacité totale des bateaux saisonniers est de 60.

Au total, 380 bateaux se sont arrêtés à l'un ou l'autre port (Henri Hallet ou Amée)



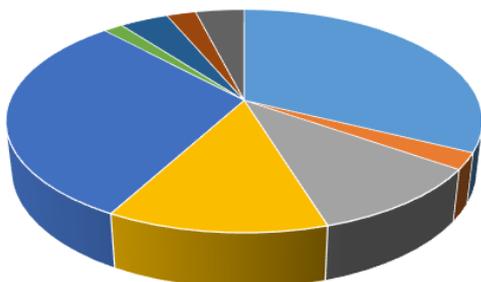
Parmi les 380 bateaux, **330** ont séjourné pour une **courte durée** (≤ 31 jours).

Les **50** autres bateaux ont séjourné **plus de 31 jours**, voire toute la saison.

Bateaux visiteurs

350 bateaux se sont arrêtés sur les ports de plaisance pour y passer de 1 à 31 nuits.

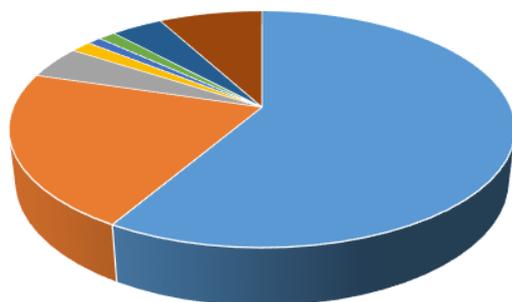
772 personnes étaient à bord de ces bateaux.



32 % des visiteurs proviennent de **l'intérieur de nos frontières**. Cette proportion est suivie de près par les visiteurs **hollandais (32 %)**.

Les **Allemands** et les **Français** se partagent respectivement la répartition de **13** et **10 %**.

Les autres nationalités se partagent, de manière presque égale, les **15 %** restants (Suède, Suisse, Roumanie, Pologne...).



Les arrêts pour **une nuit** ont représenté **58 %** des passages. Les courts séjours pour **deux** ou **trois nuits** représentent respectivement **21 %** et **3 %** des passages. Les arrêts de **longue durée (saison)** représentent **8 %**.

Les **10 %** restants représentent les séjours de 4 à 31 nuits.

Bateaux saisonniers

30 bateaux sont restés en saison au Port d'Amée (8 % de l'ensemble des bateaux), 61 personnes y ont séjourné.

3 La stratégie

Le Port autonome de Namur fait toujours face à quatre défis :

1. La raréfaction des terrains disponibles.
2. La courbe d'évolution du trafic à la voie d'eau.
3. L'apport du PAN aux questions climatiques, environnementales et à la gestion des sols.
4. Le Contrat de Gestion.

Voici, pour chacun d'eux, la manière dont nous les avons abordés en 2022 et continuerons de le faire dans le futur.

3.1 La raréfaction des terrains disponibles

Les contrats de concession liant le PAN à ses concessionnaires sont de longue durée (30 ans). Ils sont renouvelables deux fois, ce qui, dans le meilleur des cas, entraîne une occupation d'un terrain par une même entreprise pendant 90 années. C'est une très bonne nouvelle pour le transport fluvial et les investisseurs en place, mais une moins bonne nouvelle pour les autres entreprises désireuses de s'implanter le long de la voie d'eau et qui peinent à trouver des terrains disponibles.

Le PAN, en collaboration avec son Ministre de tutelle, le Service Public de Wallonie (SPW) et les autres ports wallons, est dès lors désireux d'étendre son offre de terrains industriels en mettant en place une politique d'acquisition proactive. Pour se faire, une prospection systématique des terrains disponibles ou susceptibles de l'être a été faite. De la sorte, l'identification des zones d'intérêt stratégiques permet de cibler les investissements à consentir dans les années à venir afin d'y développer des projets en synergie avec les objectifs des Villes et Communes concernées. Néanmoins, soulignons qu'il sera nécessaire, dans le futur, de mettre en place une « veille immobilière » en collaboration avec la Région.

Aucun terrain supplémentaire n'est venu enrichir le domaine du PAN en 2022. Néanmoins deux zones industrielles importantes ont été identifiées (toutes deux le long de la Sambre) et des contacts avec les propriétaires ont été menés. Ces deux zones représentent ensemble un potentiel de plus de 50 ha. Pour l'un des deux projets, l'issue semble difficile. Pour l'autre, bien que non aboutie, elle est toujours envisageable à ce stade.

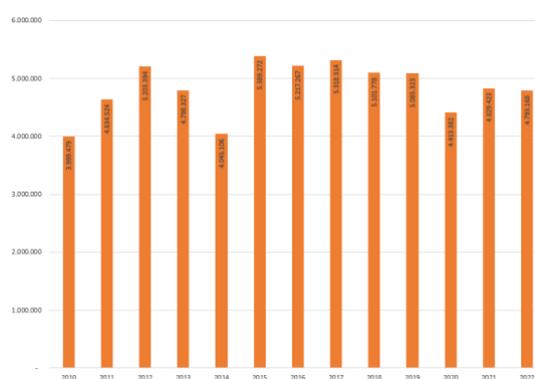
L'augmentation de la population et l'attrait pour le positionnement de logements en bord de cours d'eau voit, depuis peu, des limitations à l'exploitation industrielle apparaître. Ces limitations peuvent se concrétiser sous les formes suivantes :

- Modification de l'affectation d'un site au plan de secteur. L'affectation initiale (industrielle) peut se voir modifiée en zone d'habitat (revalorisation des bords et cœurs de ville) ou en zone agricole (compensation lors de création de zones économiques).
- Difficulté d'acceptation de projets de chargement par la population. Crainte de nuisances potentielles.
- Délivrance des permis d'exploiter par l'autorité compétente liée aux projections de développement du territoire et d'affectation des terrains.
- Ressenti des nuisances sonores : après la période de limitation ou d'arrêt des activités imposée lors de la gestion de la crise du COVID19 et la diminution des bruits liés aux exploitations, la population a

mal supporté l'augmentation de l'environnement sonore lié à la reprise des activités. Ce fait induit des difficultés d'octroi de permis d'exploiter, notamment en termes de transbordement carrier.

Afin de gérer au mieux la mise en place des projets et d'assurer à chaque acteur (habitant, commune, entreprise), le meilleur environnement de vie et de développement, le PAN s'inscrit dans une logique de partenariat avec les Villes et Communes concernées afin de trouver des solutions optimales pour tous, dans un esprit de compromis en gardant à l'œil les objectifs et les missions parfois divergentes des parties en présence.

3.2 La courbe d'évolution du trafic à la voie d'eau



Les résultats de 2022 (4.793.168 t) présentent une légère diminution (0,7 %) par rapport à l'année 2021 (4.829.423 t). Cette diminution est peut-être expliquée par la période de chômage de la Haute Meuse (du 24 septembre au 17 octobre 2022).

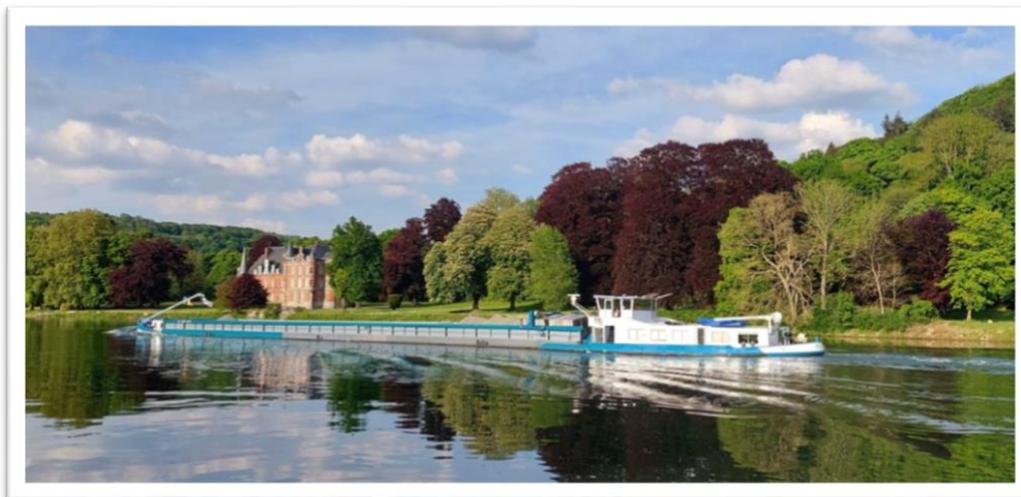
L'objectif avoué du PAN est toujours d'initier et d'aider à mettre en place une logistique plus éco-responsable et d'amener à la voie d'eau des produits et matériaux habituellement transportés par route. Une collaboration et un transfert modal de la route vers d'autres moyens de transport sont donc à mettre en place de manière ponctuelle pour certains et de manière pérenne pour d'autres. Bien que les habitudes de transport du passé soient toujours très présentes, les mentalités sont en train de changer petit à petit.

Pour forcer la courbe à poursuivre sa progression positive, le PAN se profile donc comme partenaire de ses concessionnaires pour atteindre trois objectifs :

1. Encourager les concessionnaires à augmenter leurs quantités transbordées ;
2. Accueillir de nouvelles entreprises utilisatrices de la voie d'eau par voie de concession sur les terrains libres ;
3. Inciter des entreprises, concessionnaires du PAN ou extérieures à notre domaine, à l'essai, voire à la concrétisation, d'une intégration du transport par voie d'eau dans leur logistique.

Cette dernière possibilité peut se concrétiser de deux manières :

- A. Les entreprises déjà concessionnaires pourraient réaliser ce transbordement à partir de leur site ou d'un quai public géré par le PAN.
- B. Les entreprises extérieures au PAN pourraient effectuer leurs transbordements à partir d'un quai public ou d'un quai déjà concédé mais dont le concessionnaire permettrait l'utilisation par un tiers en fonction des disponibilités.



Dave, rive droite de la Meuse

Photo : Catherine Marchal

3.3 Actions et projets mis en place

3.3.1 Projet « Petits déjeuners du transport fluvial »

Afin de conscientiser les entreprises aux possibilités que représentent le point 3 ci-dessus, le PAN en collaboration avec le BEP et l'ADL de Sambreville s'est penché sur le projet de « Petit-déjeuner du transport fluvial ». Les objectifs de ce projet étant :

- de rencontrer des entreprises actives implantées sur différents sites (BEP, PAN, privés) ;
- d'informer les entreprises non utilisatrices de la voie d'eau, voire non conscientes de ce mode de transport, de son potentiel et des avantages que peut apporter l'introduction de ce mode de transport dans leur logistique ;
- de présenter les « primes et aides » liées à la mise en place du transport par voie d'eau ;
- de partager l'expérience d'une entreprise utilisatrice de la voie d'eau ;
- d'identifier, par un questionnaire, les entreprises participantes qui pourraient utiliser le transport par voie d'eau.

L'évènement s'est tenu le 12 mai au Parc Crealys (BEP)

La partie conférence tenue par les différents orateurs informait les participants sur les thématiques suivantes :

- Bienvenue à bord ! *F MARTIN – Président du PAN*
- Mon entreprise et le transport fluvial, atouts et opportunités *D de PAUL – Directeur du PAN*
- L'aide à la « mise à l'eau » : conseils, guidance et primes *Pierre WARNIER – SPW DTIM*
- L'expérience partagée : une intégration réussie du transport fluvial dans la chaîne logistique *Geoffrey HOUBART – KNAUFF*
- Q&A et partage d'idées

Au terme de l'évènement, les participants intéressés ont pu compléter un questionnaire afin de déterminer les opportunités d'intégration du transport fluvial dans leur logistique. Y était fait mention le type de marchandises à transporter, son conditionnement, son volume, son poids, la périodicité des transports, les besoins de l'entreprise...

Tous ces éléments ont permis une analyse plus fine en collaboration avec la DTIM.

Les objectifs ont été rencontrés, respectivement par :

1. La participation de 25 personnes dont 10 entreprises, 1 logisticien, 8 représentants d'organisations publiques (SPW, ADL, BEP, Commune), 4 membres du PAN ainsi que la présence d'un membre du CA, Monsieur De Pauw et d'un commissaire du Gouvernement, Monsieur Brouir ;
2. Le retour de 3 entreprises quant à la réalisation d'un diagnostic du potentiel d'intégration du transport fluvial dans la logistique existante (ALVENAT, WILMET et FLORATOIT).
3. La réalisation des 3 diagnostics avec l'aide de la DTIM.

Les retours positifs des participants ont incité le PAN à mettre en place une seconde édition des Petits-déjeuners du transport fluvial dans le courant de l'année 2023.

3.3.2 Projet « communication et accueil de transport exceptionnel »

Le report de transports exceptionnels de la route vers le fluvial est également au cœur de initiatives.

Dans ce cadre, le PAN facilite les contacts entre les transporteurs de pièces exceptionnelles souhaitant transborder de manière exceptionnelle en Meuse ou en Sambre et les concessionnaires pouvant proposer ponctuellement un quai correspondant aux attentes.



Frederic Parent - Groupe Van Egdom

3.3.3 Projet « Navigation à petit gabarit »

Le Gouvernement wallon a approuvé le 26 octobre 2017 la **Vision FAST 2030** (Fluidité, Accessibilité, Sécurité/Santé, Transfert modal) dont les objectifs visent l'évolution de la mobilité wallonne vers un système plus durable à l'horizon 2030. La Vision FAST 2030 a été confirmée par la Déclaration de Politique Régionale 2019-24 (DPR) quant à son utilité et à son intérêt pour permettre à la Wallonie de respecter ses engagements européens (réduction des gaz à effet de serre e.a.). Elle est précisée par la Stratégie régionale de Mobilité (SRM), dont le volet « marchandises » a été approuvé par le Gouvernement le 29 octobre 2020.

Le développement d'une navigation à petit gabarit, moderne et efficace est un outil qui permettra à la Wallonie d'atteindre ses objectifs. Pour ce faire, il est indispensable de mettre en œuvre des outils destinés à développer l'usage de la voie d'eau. Cette approche novatrice concerne plusieurs domaines logistiques qui se recoupent : les chantiers de construction, le transport des déchets et la logistique urbaine.

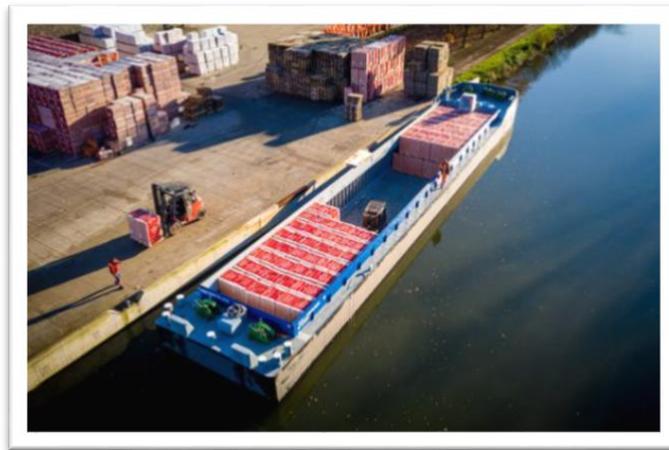


Photo : Watertrucks (watertruckplus.eu)

Dans ce contexte, le SPW Mobilité & Infrastructures (SPW MI) a lancé un projet afin de tester la pertinence organisationnelle et juridique d'une solution de navigation à petit gabarit. Il en est résulté un marché public d'études dont les objectifs principaux sont :

- la détermination d'un réseau de sites portuaires (quais) potentiellement susceptibles d'être utilisés à cet effet ;
- la proposition d'une (ou plusieurs) expérience(s)-pilote(s) sur base de quais spécialement sélectionnés parmi ces sites, grâce aux contacts avec les secteurs susceptibles d'être intéressés ;
- le suivi du test afin de pouvoir préciser les conditions à remplir pour favoriser le développement ultérieur de projets logistiques basés sur la navigation à petit gabarit et de définir le rôle éventuel de la Région.

Le PAN est impliqué dans ce projet en sa qualité de gestionnaire de nombreux sites portuaires d'une part, spécifiquement situés aux abords ou dans des Villes, et d'autre part en tant que point de contact pour de nombreuses entreprises de la Province.

3.4 L'apport du PAN aux questions climatiques, environnementales et à la gestion des sols

Les enjeux climatiques et environnementaux auxquels nous sommes confrontés ne sont une fois de plus certainement plus à rappeler et sont de la responsabilité de tous, acteurs privés ou publics, individus et personnes morales. Le PAN, outre les efforts menés en vue de l'augmentation du trafic fluvial, désire apporter sa pierre à l'édifice, en collaboration avec la Région, les Villes et Communes et chacun de ses concessionnaires. Des projets sont dès lors sur la planche à dessin, notamment :

- L'aménagement, sur les portions sous-utilisées des zones portuaires, d'unités de génération d'énergie propre (ex. éoliennes, panneaux photovoltaïques). Ainsi, un projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le domaine public (production d'énergie verte) est à l'étude.
- Être force de proposition sur des projets innovants, tels que des projets de desserte locale impliquant le regroupement de marchandises extra-muros, leur acheminement intra-muros par la voie d'eau et la couverture du last mile vers les magasins par l'intermédiaire de moyen propres (ex. triporteurs électriques), la navigation à petit gabarit ou les bateaux navettes (pouvant faire plusieurs étapes tout au long de leur chemin pour transborder des matériaux). Pour ceci, nous renvoyons au projet de navigation à petit gabarit explicité au point précédent.
- La gestion des terrains pollués afin de les rendre accessibles pour de nouveaux développements.

4 Le bilan financier

4.1 Bilan

4.1.1 Actif

Aucun fait marquant pour cette année 2022.

4.1.2 Passif

Les capitaux propres sont en augmentation suite à de nouveaux subsides, mais aussi le bénéfice reporté.

Le bénéfice de l'année 2022 est de 252.873.92 €, celui-ci est entièrement reporté et il se monte à 2.424.835.86 €.

Bilan	2022	2021
Actifs immobilisés	15.049.663,84	15.529.383,63
Frais d'établissement	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	371.840,29	371.840,29
Immobilisations corporelles	14.677.460,55	15.157.180,34
Immobilisations financières	363,00	363,00
Actifs circulants	7.751.436,50	6.347.918,17
Créances à plus d'un an	1.755.741,41	1.926.421,44
Stocks	0,00	0,00
Créances à un an au plus	4.029.097,48	2.832.746,29
Placements de trésorerie	0,00	0,00
Valeurs disponibles	1.900.609,53	1.512.452,73
Comptes de régularisation	65.988,08	76.297,71
Masse Bilantaire	22.801.100,34	21.877.301,80
Capitaux Propres	18.595.847,47	17.719.482,23
Capital	468.518,76	468.518,76
Réserves	1.200.000,00	1.200.000,00
Résultats reportés	2.424.835,86	2.171.961,94
Subsides	14.502.492,85	13.879.001,53
Provisions	0,00	0,00
Dettes	4.205.252,87	4.157.819,57
Dettes > 1 an	3.131.336,38	3.414.574,19
Dettes < 1 an	1.037.138,91	568.907,94
Comptes de régularisation	36.777,58	174.337,44

4.2 Compte de résultats

Compte de résultats	2022	2021
Produits d'exploitation	1.389.064,88	1.244.048,14
Chiffres d'affaires	1.167.767,16	1.023.896,55
Production immobilisée		
Cotisations, dons, legs et subsides		
Autres produits d'exploitation	220.857,11	220.151,59
Autres produits d'exploitation non récurrent	440,61	
Charges d'exploitation	1.922.503,79	1.848.882,58
Approvisionnements et fournitures		
Services et fournitures diverses	353.954,53	312.238,02
Rémunérations et charges sociales	512.878,19	498.109,40
Amortissements	1.013.895,37	1.033.241,19
Réduction de valeur	34.066,52	- 6.916,05
Provisions pour risques et charges		
Autres charges	7.709,18	9.279,41
Autres charges d'exploitation non récurrentes		2.930,61
Bénéfice d'exploitation	- 533.438,91	- 604.834,44
E.B.E	514.522,98	421.490,70
Produits financiers	871.123,31	876.533,04
Charges financières	84.450,12	97.261,49
Résultat courant	253.234,28	174.437,11
Impôt	- 360,36	- 2.120,56
Charge fiscale estimée	398,79	422,05
Supplément d'impôt	-	1.698,51
Régularisation d'impôt estimée	38,43	-
Cash-Flow	1.301.196,2	1.200.762,3
Amortissements	1.013.895,4	1.033.241,2
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		-
Réduction de valeur	34.066,5	- 6.916,1
Provisions pour risques et charges	-	-
Production immobilisée		
Résultat de l'exercice	252.873,92	172.316,55

Le Port autonome de Namur termine l'exercice comptable 2022 par un bénéfice de 252.873,92 €. Le chiffre d'affaires est en hausse de 15 %. Cette hausse provient principalement de l'effet d'index sur les contrats de concession ainsi que sur le prix des tonnages manipulés durant le premier semestre 2022. En effet, la quasi-totalité des contrats sont indexés selon l'indice des prix à la production industrielle. Cet indice étant très sensible aux coûts de l'énergie, l'index calculé pour le premier semestre est de 2.169 contre 1.614 pour le second semestre.

4.3 Affectations et prélèvements

Le bénéfice de 252.873.92 € est entièrement reporté.

4.4 Rapport de rémunération

Informations générales

Nom de l'organisme :	Port autonome de Namur
Nature juridique :	UAP de type 2
Références légales :	<ul style="list-style-type: none">Loi du 20 juin 1978 portant création du Port autonome de NamurContrat de gestion entre le Gouvernement wallon et le Port Autonome de Namur du 21 janvier 2015
Ministre de tutelle :	Philippe HENRY
Période de reporting :	2022

Informations relatives aux administrateurs publics : mandats et à la rémunération

Organe de gestion	Nom Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
Région Wallonne	M. MARTIN Président	28/01/2021	2019/2024	16.051,03 €
	M. WATTECAMPS Adm. suppléant de M. MARTIN	28/01/2021	2019/2024	0 €
BEP Expansion	M. BRUYR Vice-Président - Adm. effectif	29/04/2019	2018/2024	2.772,45 €
	Mme ROMAINVILLE Adm. suppléante de M. BRUYR	29/04/2019	2018/2024	0 €
Région Wallonne	M. de PAUW Adm. effectif	28/01/2021	2019/2024	3.031,40 €
	Mme MONNOYER Adm suppléante de M. de PAUW	28/01/2021	2019/2024	0 €
Ville de Namur	M. AUSPERT Adm. effectif	21/02/2019	2018/2024	3.040,46 €
	M. NOËL ⁶ Adm suppléant de M. AUSPERT	21/02/2019	2018/2024	0 €

⁶ M. Noël a été nommé suppléant en remplacement de Mme Mouget

Région Wallonne	Mme BALFROID Adm. effective	28/01/2021	2019/2024	2.328,78€
	M. DELECAUT Adm. suppléant de Mme BALFROID	28/01/2021	2019/2024	0 €
Région Wallonne	M. FADEUR Adm. effectif	28/01/2021	2019/2024	1.395,57€
	M. SAMPAOLI Adm. suppléant de M. FADEUR	28/01/2021	2019/2024	235,56 €
Région Wallonne	M. VAN ESPEN Adm. effectif	28/01/2021	2019/2024	2.328,78 €
	Mme HANCE Adm. suppléante de M. VAN ESPEN	28/01/2021	2019/2024	0 €
Région Wallonne	Mme MOUGET Adm. effective	28/01/2021	2019/2024	2.786,32 €
	Mme LOSON Adm. suppléante de Mme MOUGET	28/01/2021	2019/2024	0 €
BEP Expansion	M. EECKHOUT Adm. effectif	29/03/2019	2018/2024	1.644,99 €
	M. DETHIER Adm. suppléant de M. EECKHOUT	29/04/2019	2018/2024	0 €
Ville d'Andenne	M. EERDEKENS Adm. effectif	25/03/2019	2018/2024	919,35 €
	M. HAVELANGE Adm. suppléant de M. EERDEKENS	25/03/2019	2018/2024	0 €
Commune de Sambreville	Mme GRÉGOIRE Adm. effective	29/04/2019	2018/2024	457,37 €
	Mme QUEVRIN Adm. suppléante de Mme GRÉGOIRE	29/04/2019	2018/2024	1.418,57 €
Région Wallonne	Mme NELIS Adm. effective	28/01/2021	2019/2024	2.804,98 €
	Mme CATOUL Adm. suppléante de Mme NELIS	28/01/2021	2019/2024	0 €
Commune de Floreffe	M. BOCA Adm. effectif	28/03/2019	2018/2024	1.414,04 €
	Mme DEPROOST Adm. suppléante de M. BOCA	28/03/2019	2018/2024	0 €
Province de Namur	M. GÉRARD Adm. effectif	29/03/2019	2018/2024	2.088,50 €
	M. GUILLITE Adm. suppléant de M. GÉRARD	29/03/2019	2018/2024	0 €

Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

- Administrateurs et vice-président : jeton de présence.
- Président : jeton de présence payé mensuellement.

Informations relatives aux commissaires du Gouvernement

Organe de gestion	Nom Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Port autonome de Namur	M. Claude Brouir	20/02/2020		1.725,74 €
Port autonome de Namur	M. Simon Lacroix	01/04/2021		2.006,80 €

Informations relatives à la participation aux réunions

Nom Titre	Organe de gestion Conseil d'Administration (10 réunions)	Autre organe décisionnel Bureau exécutif (6 réunions)	Autre organe préparatoire Comité d'audit (3 réunions)
M. MARTIN Président	10/10	6/6	NA
M. WATTECAMPS Adm. suppléant de M. MARTIN			NA
M. BRUYR Vice-Président - Adm. effectif	5/10	5/6	NA
Mme ROMAINVILLE Adm. suppléante de M. BRUYR			NA
M. de PAUW Adm. effectif	10/10	NA	3/3
Mme MONNOYER Adm suppléante de M. de PAUW		NA	
M. AUSPERT Adm. effectif	7/10	6/6	NA
M. NOËL Adm suppléant de M. AUSPERT			NA
Mme BALFROID Adm. effective	10/10	NA	NA
M. DELECAUT Adm. suppléant de Mme BALFROID		NA	NA
M. FADEUR Adm. effectif	6/10	NA	NA
M. SAMPAOLI Adm. suppléant de M. FADEUR	1/10	NA	NA
M. VAN ESPEN Adm. effectif	10/10	NA	NA
Mme HANCE Adm. suppléante de M. VAN ESPEN		NA	NA
Mme MOUGET Adm. effective	9/10	NA	3/3
Mme LOSON Adm. suppléante de Mme MOUGET		NA	

M. EECKHOUT Adm. effectif	7/10	NA	NA
M. DETHIER Adm. suppléant de M. EECKHOUT		NA	NA
M. EERDEKENS Adm. effectif	4/10	NA	NA
M. HAVELANGE Adm. suppléant de M. EERDEKENS		NA	NA
Mme GRÉGOIRE Adm. effective	2/10	NA	NA
Mme QUEVRIN Adm. suppléante de Mme GRÉGOIRE	6/10	NA	NA
Mme NELIS Adm. effective	9/10	NA	3/3
Mme CATOUL Adm. suppléante de Mme NELIS		NA	
M. BOCA Adm. effectif	6/10	NA	NA
Mme DEPROOST Adm. suppléante de M. BOCA		NA	NA
M. GÉRARD Adm. effectif	9/10	NA	NA
M. GUILLITE Adm. suppléant de M. GÉRARD		NA	NA

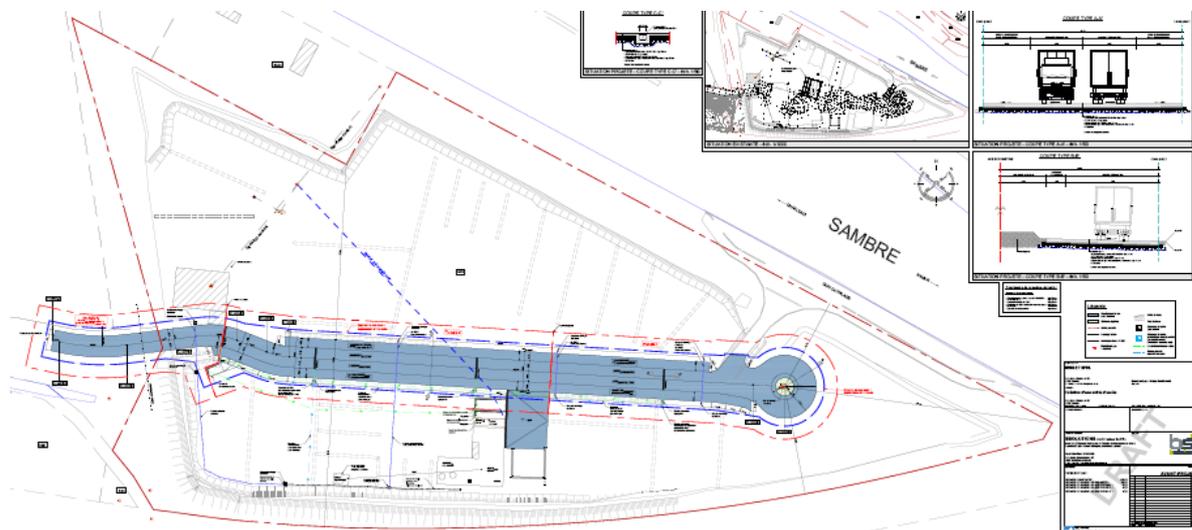
5 Les travaux d'infrastructure

5.1 Travaux subsidiés par le SPW

Le Port autonome a procédé en 2022 à divers travaux d'investissement sur les zones portuaires. Ceux-ci ont été subsidiés par la Région wallonne à un taux variant en fonction du type de chantier et de la situation du terrain par rapport à la voie d'eau.

Construction d'une voirie portuaire à Floreffe

Il s'agit de la construction d'une voirie interne à la concession Hublet qui permet la liaison entre les zones de stockage et la zone de chargement le long de la Sambre, notamment pour les transports de terres contaminées ou de déchets de déconstruction (1.249.782,82 € dont 793.765,59 € à charge du PAN). Les travaux ont débuté en 2022 et se termineront en 2023, un phasage étant nécessaire pour permettre la poursuite de l'activité du concessionnaire pendant les travaux.



Aménagements divers sur les zones portuaires en Province de Namur

Création de trottoirs à Tamines, le renouvellement du revêtement du parking d'une concession à Malonne, la réalisation de dalles pour le chargement de structures métalliques et l'imperméabilisation de la concession TMI à Seilles, la réalisation d'accès à Vezin, l'aménagement d'un tronçon de halage manquant à Seilles, la pose de glissières de sécurité à Sclayn, la mise en place de mares à batraciens à Moignelée, la sécurisation du halage Norland à Seilles.

Les travaux (877.243,79 €) sont programmés en 2022 et en 2023.



Renouvellement de la toiture du hall Panistar à Namêche

Il s'agit de remplacer entièrement la toiture du hall qui est assez vétuste et est encore composée de panneaux contenant de l'amiante. Passation du marché en 2022 (308.287 €), réalisation des travaux prévue en 2023.

Projets et marchés à l'étude en 2022

- Aménagement du port de plaisance Henri Hallet (modification du système de guidage des pontons, renouvellement des catways et pontons, des bornes de distribution eau/électricité, éclairage, sécurité, ...)
- Aménagement de diverses zones portuaires (voirie Andenelle, Ravel Sclaigieux, entretien voirie Beez, ...)
- Plaisance : Etude d'implantation d'une station essence
- Plaisance : réfection des platelages des pontons
- Réfection de la terrasse du restaurant « la Plage d'Amée »
- Projet FEDER 2021-2027 : rénovation énergétique de deux halls industriels en zone portuaire de Sclaigieux
- Pose de clôtures sur le site de la Boulonnerie

5.2 Travaux non subsidiés

Durant 2022, quelques travaux non subsidiés ont été réalisés. Il s'agissait principalement de travaux d'aménagement et de remise en état relatifs aux bâtiments remis en gestion au PAN par le SPW ou propriétés du PAN.

6 Environnement

Les questions environnementales prennent une part importante dans les activités gérées par le PAN. Cet aspect se retrouve dans les préoccupations suivantes :

- la réhabilitation de sites d'activités économiques désaffectés en vue de leur occupation par des projets industriels et/ou économiques. Cette réhabilitation tient compte des demandes énoncées par le DNF (aménagement de mares, zone tampon, ...) ;
- la médiation et l'encouragement à la communication entre les entreprises, les riverains et les autorités : les activités sur les zones portuaires peuvent, selon les cas et/ou les sensibilités, être source de nuisances pour les populations riveraines (passage de poids lourds, émission ou soulèvement de poussières, de déchets de production, bruit ...) ;
- l'intégration paysagère des zones portuaires, notamment des quais de chargement dans des sites protégés (vallée de la Haute Meuse) ou proches de zones habitées ;
- l'entretien et la maintenance des terrains par la gestion des déchets illicites, ménagers ou dangereux d'origine clandestine ;
- la sensibilisation des entreprises et la prévention concernant les rejets de polluants dans l'atmosphère et dans l'eau liés aux activités qui se déroulent sur les aires gérées par le PAN ;



Tant le développement de nouveaux projets que la gestion courante des terrains, qu'ils soient libres ou occupés, ou l'entretien des bâtiments nécessitent la prise en compte des préoccupations énoncées ci-dessus.

Ainsi, outre les missions qui peuvent être qualifiées de courantes, les actions suivantes ont été menées au cours de l'année 2022 :

- Entretien et débroussaillage adapté de diverses parcelles libres et zones non concédables ;
- Gestion des sites libres et en attente d'occupation en vue d'un accueil de la petite faune (fauchage très tardif) ;
- Représentation du PAN dans les Conseils d'Administration des Contrats de Rivière « Sambre et Affluents » et « Haute-Meuse » ;
- Nettoyage de zones de dépôts illicites. Déchets ménagers et dangereux ;
- Accompagnement des concessionnaires pour la réalisation de projets d'intégration urbanistique ;
- Suivi vers les concessionnaires des informations et formations relatives à l'environnement ;

7 Focus on ... les bateliers

Un tout grand merci aux bateliers sans qui tous les tonnages réalisés au cours de l'année 2022 n'auraient pu transiter par la voie d'eau lors des 2716 voyages de leurs bateaux, soit 131 de plus qu'en 2021.

Et le bateau qui a œuvré le plus souvent pour le PAN est le **Makimbo**, avec 205 trajets effectués à partir du site de Marche-les-Dames en 2022. Il est suivi de près par le **Daytona** (171 trajets à partir du quai de Marche-les-Dames) et par le **Vita Nova** (99 trajets à partir du quai de Maizeret).



L'Avarus au départ de Lustin
Photo : Ann-Françoise Wiame

Acheloos, Adélaïde, Adelante, Admiralen Gracht, Adriana, Adriana Maria, Alabama, Alaska, Albertanto, Alberto Alborando, Alita, Allegonda, Altero, Amandus, Amarige, Amazone, Ambition, Amistade, Amicitia, Amore, Amphiro, Amy, Ancis 58, Ancis 7, Ancolia, Andromedia, Animo, Anjo, Anna, Anora, Antalya, Antverpia(s), Apollo, Archimedes, Arianne, Arta, Aruba, Arwen, Aspasia, Asperdam, Avarus, Avatar, Ave Maria, Avelie, Avengers, Aviso, Avontuur, Axioma ;

Baby Hercule, Baco, Banco 5, Banzai, Baraka, Bastiaan, Battenoord, Beaufort, Bellini, Belvona, Beneficio, Bentley, Berian, Beverdam, Big Dil, Bjorn, Black Rose, Boadicea, Bombay, Bona fide, Bonaire, Bonanza 7, Bonito, Bontekoe, Borelli, Breeze, Bremanger, Brigitte B, Broomstick, Brutus, Buijswater, Bully ;

Caelijn, Calidris, Calisthea, Canon, Caritas, Cascade, Catania, Centaure, Cervantes, Challenger, Cheeta, Cheyenne, Chris Mi Commando, Con Amore, Con Zelo, Conan, Confiant, Colimetals, Communitas, Confidence Contessa, Corsica, Corso, Cortina, Cotrans 11, Cuba, Cupido, Cura, Cursor ;

Daily, Daniela, Danique F, Daya, Daytona, Db Brugge, DB Maasam, DC Mosa(s), Dego, Dei voluntas, Deo volente, Desejo, Deviant, Distinta, Dominic, Donata, Dorado, Dova Romi, Drakar, Dream Boat, Driving Expedition, Dubbel, Druabo, Dune, Durance, Duvo,DX Xarina, Dythar ;

Earthquake, Elba, Elisa, Embargo, Emerald, Emma Sophia, Endurance, Equinox, Equitable, Escalada, Esmée, Esperanza, Espero, Esther, Evolutie, Exaudi, Expérience ;

Falkland, Fenix, Festine Vere, Fides, Fiducie, Figaro, Fighter, Flipper, Florence, Fluvial, Fluvius, Fortuna, Forza, Franca, Frank Dieter, Furious, Futura ;

Gambler, Ganzestad, Geja, Ginard, Glissando, Godefrieda, Gouwediep, Grace de Dieu, Grato, Graveland, Gravendee L, Gravenmoer, Gravenpolder, Gravenwezel, Gravenzande, Grebbe, Grenada, Guna, Gwenn ;

Hamarita, Harja, Harmonie, Harmony, Hasta la Vista, Havemo, Hellboy, Hendrik D, Hendrika, Henosa, Hilber, Hiroshima, Hisla, Hoekse Waard, Humadivi, Hydra ;

Ibiza, Ijsseldiep, Inconstant, Initia, Inssomnia, Inversa, Invictus, Inti, Isajyah ;

Jaldi, Jamaica, Janna, Jasmin, Java, Jepa, Jericho, Johanna, Johannes, Jolien, Josephina, Juliska ;

Kansas City, Kappa, Karel Doorman, Kedia, Kedys, Kenavo, Kereon, Kevin, Kinevy, Kontiki, Krabbenkreek, Krammer, Kreta ;

La Cabana, Laco 10, Lady Night, Laetitia Lamatanza, Lansingh, Lavorando, Leandra, Lejoma, Leidsegracht, Lente, Let's Go, Leo, Li Rondia, Lindanja, Lisbeth, Lijnbaansgracht, Loana Calista, Loco, Loma, Lotes, Lutin ;

Maasdam, Markant, Maasbommel, Maasdijk, Maashees, Maasland, Maasluis, Maaspoort, Maasrunner, Macte Animo, Magdalena Makimbo, Malta, Manau Kea, Manhattan, Manu Forti, Manus, Maravilla, Marcari, Maria B, Marianna, Mariette, Maritiem, Marjo, Marjolein, Marlesri, Marlies, Marliez H, Martcilino, Martina, Mauna Kea, Maya Meandro, Mercure, Meribel, Mira Auratus, Mira Deliziosa, Misonda, Mistral, Mohican, Mojo, Monico, Monitor, Moonraker, Mosa(s), MS Arta, MS Beaufort, MS Dythar, MS Fides, MS Jaldis SE, MS Lindanija, MS notec, MS Poseidon, MS Roos, MS Rotiri, MS Schelde, MS Styx, MS VeraMustang ;

Nancy, Natacha, Natal, Nausicaa, Nautica, Nautiek, Nebraska, Nomandis, Notec, Nova, Nova Cura, Novalis, Nowen, Nueva Vida ;

Obduro, Odin, Olako, Oleander, Oli-Chris, Onus, Optanda Nobis, Orange, Oranje Nassau, Oreade, Organza, Outsider, Oxbow ;

Panta Rei, Papillon, Pat-Vero, Pegase, Pegasus, Pelaroo, Penhoet, Pink, Playboy, Polderdam, Poseidon, Primera, Pro Rata, Pro Veritate, Provocatio, Pur Sang ;

Qudajo, Quo Vadis ;

Rapide, Raypa, Red, Redoutable, Residence, RES Nova, Residence, Rijnaarde(s), Rik, Rio Grande, Rio I, Rodeur, Rodort, Roma, Romania, Ronali, Rosalie, Rotirie, Rozengracht, Rudan D, Rumandy, Rustica ;

Saba, Safira, Sagrada, Sainte Rita, Saketa, Samarinda, Samoa, Samoon, Sanne Anouk, Sara, Saratoga, Sayonara, Scaldis, Scheldepoort, Schippersgracht, Seinpost, Senna, Seolto, Serena, Serenitas, Sequana, Shanna, Sibila, Siguenza, Ski, Sofie, Solare, Solist, Sonja, Spes Salutis, Spiegelgracht, St Just, Spontaan, Star Flyer, Steedam, Steijn, Stevila, Storm, Stuivezand, Sublime, Suena, Sumatra, Sunaste, Sunshine ;

Tabigha, Tempico, Tempore, Tenax, Tha An(s), Thwan Eva, Tercofin 1, Tesco 7, Thenolia, Timbo II, Torazo, Tordera, Trinidad, Tsunami, Tyda Kyra ;

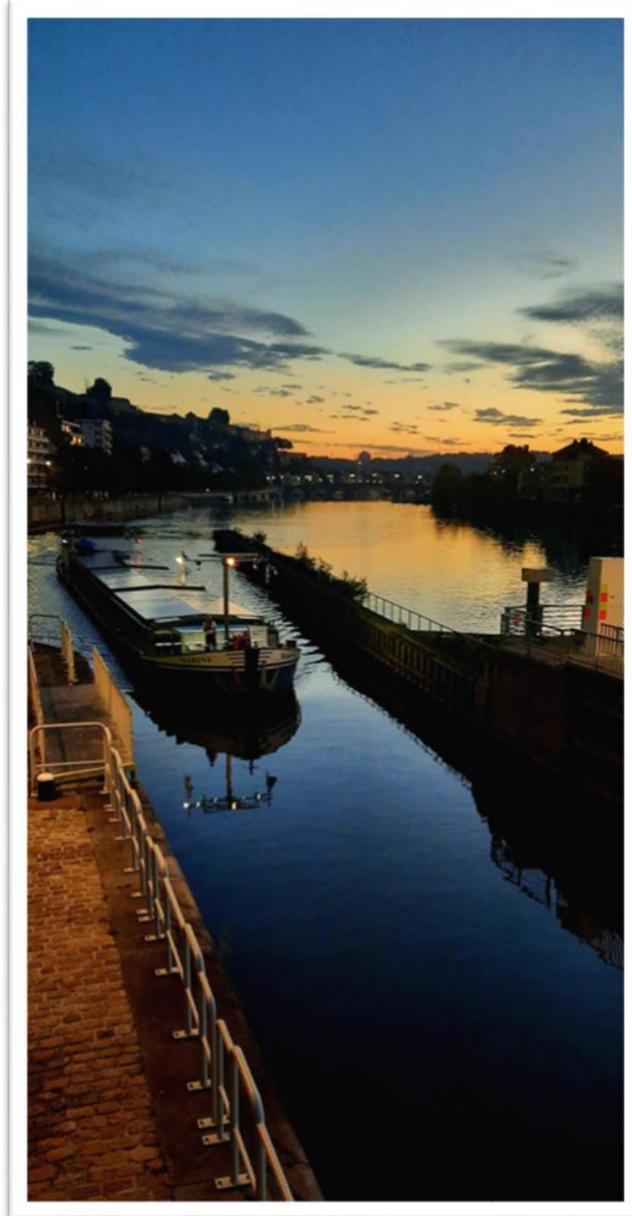
Ulawun, Uniper, Uranyum, Ursula ;

Vagrant, Valencia, Variatie, Vechtland, Veerdam, Velusia, Venezuela, Ventum, Vera, Veronieke, Viento, Viking, Viper, Vita Nova, Vitador, Vuelta, Volans ;

Wenro, Westeind, White, Wilani, Wiliaco, Willem Peter ;

Yellow ;

Zakopane, Zagor, Zeebries, Zeeland, Zugerzee, Zwalluw et Zwindam.



Ecluse de la Plante
Photo : François Rouchet